

Bilan de l'énergie

■ Année 2025

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT



Installation photovoltaïque et éolien, Fonds Caraïbes, Saint-François.
Crédit photo : Caraïbes Factory

REMERCIEMENTS

Merci aux fournisseurs de données qui ont permis de réaliser ce bilan énergétique 2025 :

Région Guadeloupe, ADEME, DEAL, Météo France, SARA, EDF Archipel Guadeloupe, Sy.Meg, Géothermie Bouillante, Valorem, Total ENR, EDF Renouvelables, Albioma, SEC, Groupe Séché, Energipole verte, Solebam, CGSS, GPAP, SIGL, GPMG.

L'observatoire régional de l'énergie et du climat (OREC) est un outil partenarial d'aide à la décision créé dans le but d'observer l'évolution énergétique et climatique de notre territoire. Il vise à centraliser des données afin de les analyser et d'en assurer la diffusion. Les données peuvent être collectées, mesurées ou issues d'études spécifiques.

L'OBSERVATOIRE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DE LA GUADELOUPE EST COMPOSÉ :

- d'un **Comité technique de l'Observatoire Régional de l'Énergie et du Climat**, composé de la Région Guadeloupe, de la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du logement (DEAL), d'EDF Archipel Guadeloupe, de l'Agence de la Transition Écologique (ADEME), de Météo-France, de la Société Anonyme de la Raffinerie des Antilles (SARA), du Syndicat Mixte d'électricité de la Guadeloupe (SYMEG), d'Albioma et de Synergiles ;
- d'un **secrétariat**, assuré par Synergiles, qui coordonne administrativement l'observatoire et assure les missions de l'observatoire.
- L'OREC assure l'animation d'un **Groupe régional d'experts sur le climat (GREC)**, composé de membres issus de la recherche, du monde socio-professionnel et de la sphère publique.

NOTES AU LECTEUR

- La méthodologie de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre a été revue, en utilisant les facteurs d'émissions ADEME pour chaque source d'énergie.
- La méthodologie de comptage de l'énergie primaire a été revue en 2023 augmentant la contribution de la géothermie et du biogaz à l'énergie primaire consommée. Plus d'informations dans le bilan 2023, chapitre 1.

LES MEMBRES DE L'OBSERVATOIRE



Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement



ALBIOMA



EN BREF...

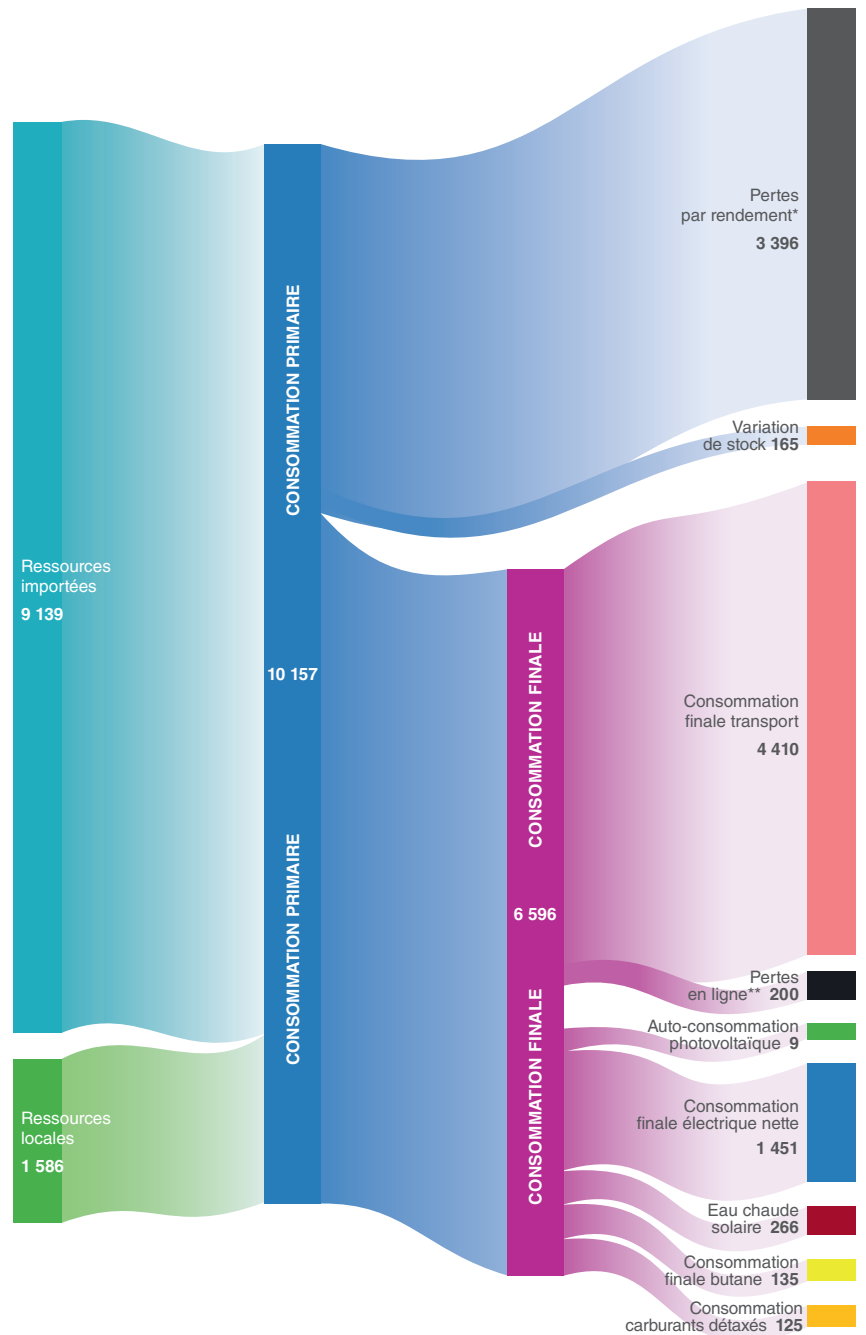
La consommation finale d'énergie atteint 6 596 GWh, en baisse de 4,7% par rapport à 2024, principalement en raison d'une forte diminution de la consommation de carburant maritime dont la demande reste volatile.

La production d'électricité diminue légèrement (-1,9%) pour atteindre 1 659 GWh. La part des énergies renouvelables dans le mix électrique progresse à 35 %, contre 29% l'année précédente du fait de l'arrêt de la production d'électricité à partir de charbon en cours d'année, remplacé par de la biomasse.

La dépendance énergétique reste élevée : 84% de l'énergie consommée est importée et 77% provient d'énergies fossiles. Les émissions de gaz à effet de serre du secteur énergétique sont en baisse, atteignant 2,26 millions de tonnes équivalent CO₂ (TeqCO₂*), soit 5,90 TeqCO₂/habitant, supérieur aux 2 TeqCO₂/hab nécessaires pour respecter les accords de Paris.

Ce bilan confirme la nécessité de renforcer la production locale d'énergie renouvelable et de poursuivre la diversification des sources d'énergie pour améliorer la résilience énergétique du territoire.

RESSOURCES ET USAGES ÉNERGÉTIQUES Guadeloupe 2025, en GWh



*Pertes par rendement : dues à la transformation de l'énergie primaire en électricité

**Pertes en ligne : dues à la distribution de l'électricité

TABLEAU RÉCAPITULATIF

Chiffres clés Guadeloupe								
Indicateur	Unité	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Population	Nb	381 300	379 710	384 239	383 569 ¹	382 733 ¹	380 400	384 160
PIB	M€	9 512	8 800	8 912	9 900	10 410	11 878	
Quantité de ressources importées	GWh	9 276	8 660	9 928	10 106	9 448	9 672	9 139
Quantité de ressources locales valorisées	GWh	808	840	856	836	1 731	1 506	1 586
Dépendance énergétique (importation/conso)	%	84,6%	82,0%	84,6%	85,9%	85,2%	86,4%	84%
Dépendance énergétiques vis-à-vis des énergies fossiles	%	84,6%	81,3%	77,6%	79,8%	79,0%	81,0%	77%
Consommation primaire	GWh	10 472	9 535	9 763	11 101	11 722	11 049	10 157
Part des ressources renouvelables	%	15%	18%	22%	20%	21%	19%	23%
Consommation finale	GWh	7 065	5 984	6 621	7 833	7 590	6 915	6 596
Consommation de carburant dans le secteur du transport	GWh	4 844	3 803	4 437	5 673	5 387	4 688	4 410
Consommation de carburant dans le transport routier	GWh	3 038	2 652	2 741	2 850	2 891	2 896	2 827
Consommation de carburant dans le transport maritime	GWh	251	216	688	1 540	1 261	563	360
Consommation de carburant dans le transport aérien	GWh	1 555	935	1 008	1 283	1 234	1 228	1 223
Consommation brute d'électricité par habitant = production électrique par habitant	MWh/hab.	4,53	4,45	4,32	4,27	4,36	4,45	4,32
Consommation nette électrique ligne	GWh	1 466	1 476	1 440	1 439	1 436	1 479	1 451
Consommation électrique nette par habitant	MWh/hab.	3,85	3,89	3,75	3,75	3,75	3,89	3,79
Puissance disponible pour le réseau	MW	575	548	559	573	576	583	603
Production d'électricité livrée au réseau	MWh	1 726 345	1 689 272	1 661 346	1 637 157	1 668 201	1 691 481	1 659 286
Part de la production d'électricité à partir de produits pétroliers/charbon ou d'énergies fossiles	%	78,0%	76,7%	66,3%	65,3%	64,8%	70,5%	66%
Part de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables	%	22,0%	23,3%	33,7%	34,7%	35,2%	29,5%	34%
Prix moyen de vente du carburant - Super Sans plomb 95	€/l	1,46 €	1,33 €	1,61 €	1,78 €	1,77 €	1,81 €	1,72 €
Prix moyen de vente du carburant - Gasoil	€/l	1,32 €	1,17 €	1,37 €	1,76 €	1,67 €	1,69 €	1,82 €
Prix moyen de vente du gaz	€/Bouteille de 12 kg	18,15 €	18,50 €	24,02 €	24,40 €	20,30 €	22,10 €	22,50 €
Intensité énergétique	GWh /Md€	743	681	743	791	729	583	
Émissions GES issues de la consommation d'énergie ²	KTonne eq CO ₂	2 706	2 244	2 306	2 627	2 567	2 452	2 260
Émissions de GES des transports ²	KTonne eq CO ₂	1 572	1 179	1 356	1 705	1 631	1 447	1 370
Émissions de GES issues de la production d'électricité ²	KTonne eq CO ₂	1 214	1 065	950	922	936	1 005	890
Contenu carbone du KWh ²	g/KWh	657	630	572	563	561	594	536
Émissions CO ₂ énergétiques / habitant ²	t/hab.	7,10	5,94	6,00	6,85	6,71	6,45	5,90

¹ : Recensement 2022 publié en décembre 2024. Les estimations de 2023 et 2024 ont été adaptées.

² : Nouvelle méthode de calcul des émissions de GES à partir des Facteurs d'Émission ADEME base R, l'historique a donc été révisé.

Sources : EDF Archipel Guadeloupe, Géothermie Bouillante, Albioma Le Moule, SARA, Gpap, Sigl, Syvade, Seche, Total Energies Renouvelables, EDF Renouvelables, Valorem, Météo-France, Sec, Solebam, CGSS, Equinox, Dac Antilles, Ministère De La Transition Ecologique, Insee, Irep-Geoportail, Direction Générale Des Douanes Et Droits Indirects, GPMG

TABLE DES MATIÈRES

1. APPROVISIONNEMENT en énergie primaire et dépendance énergétique.....	6	3.7 Le cadre territorial de compensation des actions de MDE	21
■ 1.1 Énergies primaires importées et locales.....	6	3.7.1 Secteur résidentiel.....	21
1.1.1 Ressources importées.....	6	3.7.2 Secteur collectivités.....	21
1.1.2 Ressources locales.....	7	3.7.3 Secteur tertiaire et industries.....	21
■ 1.2 Énergies primaires consommées et dépendance.....	7	4. PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ	22
1.2.1 La consommation d'énergie primaire.....	7	■ 4.1 La puissance installée.....	22
1.2.2 La dépendance énergétique.....	9	4.1.1 Cartographie du réseau électrique.....	22
2. CONSOMMATION d'énergie finale.....	10	4.1.2 Évolution de la production d'électricité.....	25
■ 2.1 Consommation de carburant du secteur transport.....	11	■ 4.2 Les différentes sources d'énergie.....	26
■ 2.2 Consommation brute d'électricité.....	13	4.2.1 Production électrique à partir de produits pétroliers.....	26
■ 2.3 Consommation de chaleur.....	14	4.2.2 Production à partir de charbon.....	27
■ 2.4. Consommation de butane.....	15	4.2.3 Production d'électricité à partir d'énergies renouvelables.....	28
■ 2.5 Consommation de carburants détaxés et combustibles.....	15	5. ÉMISSIONS de gaz à effet de serre.....	33
■ 2.6 Auto consommation d'électricité*.....	15	6. ASPECTS ÉCONOMIQUES de l'énergie	35
3. Analyse de la consommation nette d'électricité.....	16	■ 6.1 Intensité énergétique.....	35
■ 3.1 Consommation électrique nette par communauté de communes.....	17	■ 6.2 Les taxes et contributions.....	36
■ 3.2 Consommation électrique nette par commune en MWh.....	18	■ 6.3 Le prix de l'énergie.....	37
■ 3.3 Consommation électrique du secteur résidentiel.....	18	6.3.1 Prix de vente des carburants.....	37
■ 3.4 Consommation électrique du secteur tertiaire privé.....	19	6.3.2 Prix de vente du butane.....	38
■ 3.5 Consommation électrique du secteur tertiaire public.....	19	6.3.3 Prix de vente de l'électricité.....	38
■ 3.6 Consommation électrique du secteur industrie.....	20	6.3.4 La précarité énergétique en Guadeloupe.....	38
		Glossaire	39
		Tableau de conversion	39

1 APPROVISIONNEMENT en énergie primaire et dépendance énergétique

L'approvisionnement énergétique de la Guadeloupe est constitué de :

- l'importation puis la consommation de ressources fossiles (produits issus du raffinage du pétrole et du charbon) ;
- l'importation puis la consommation de ressources renouvelables (pellets de bois aussi nommés biomasse importée) ;
- la consommation d'énergies renouvelables locales (vent, soleil, etc.).

Pour une même ressource, lorsque la quantité consommée diffère de la quantité importée, cela entraîne des variations de stock.

Il est important de souligner que pour les énergies renouvelables (EnR) dont la source est considérée comme «inépuisable» (telle que la géothermie, l'énergie solaire photovoltaïque, l'énergie éolienne, le biogaz et l'hydroélectricité), il est convenu que l'énergie primaire est équivalente à l'énergie finale.

■ 1.1 Énergies primaires importées et locales 10 725 GWh

L'appellation "énergie primaire" désigne les énergies non transformées. Dans ce document nous considérons comme énergies primaires **les produits hydrocarbures** (le pétrole brut, le gaz naturel, les combustibles minéraux solides (charbon, etc.)), **la biomasse**, **le rayonnement solaire**, **l'énergie hydraulique**, **l'énergie du vent**, **la géothermie**.

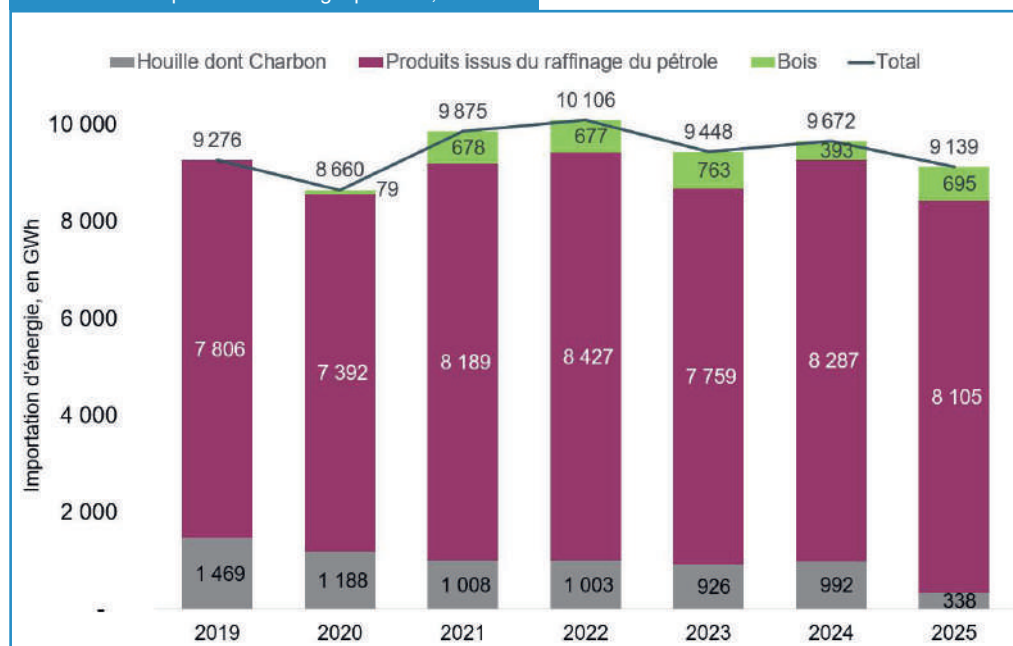
L'électricité n'est pas une énergie primaire car elle résulte de la transformation d'une énergie primaire en énergie finale.

1.1.1 RESSOURCES IMPORTÉES 9 139 GWh

En 2025, **9 139 GWh d'énergie primaire** (produits pétroliers et bois) ont été importés. Cette diminution par rapport aux années précédentes correspond à la réduction du volume de charbon importé, quantité trois fois inférieure à celle importée en 2024. En comparaison, la quantité de bois importé en 2025 a augmenté par rapport à 2024, période durant laquelle Albioma avait une disponibilité planifiée réduite.

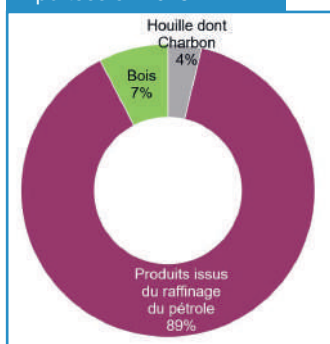
L'importation des produits pétroliers est destinée aux transports, à la production électrique, ainsi qu'aux secteurs de l'agriculture et de l'industrie. Le charbon importé sert uniquement à la production électrique.

Évolution de l'importation d'énergie primaire, en GWh



Sources : Direction générale des douanes et droits indirects département des statistiques et des études économiques, SARA, Albioma, EDF Archipel Guadeloupe, GPMG

Répartition des ressources importées en 2025



Sources : Albioma, GPMG

Ressources importées en Guadeloupe														
Matière importée	2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025	
	Tonnes	GWh	Tonnes	GWh	Tonnes	GWh	Tonnes	GWh	Tonnes	GWh	Tonnes	GWh	Tonnes	GWh
Charbon	204 136	1 469	165 025	1 188	139 988	1 008	139 297	1 003	128 620	926	137 819	992	47 013	338
Produits issus du raffinage du pétrole	659 856	7 806	624 881	7 392	692 175	8 189	712 241	8 427	655 784	7 759	700 441	8 287	685 055	8 105
Bois (pellet)	0	0	16 593	79	142 340	731	142 032	677	160 103	763	82 356	393	145 912	695
Total	863 879	9 276	806 499	8 660	974 503	9 875	993 570	10 106	944 507	9 448	920 616	9 672	877 980	9 139

Sources : Direction générale des douanes et droits indirects département des statistiques et des études économiques, SARA, Albioma, EDF Archipel Guadeloupe, GPMG

En 2025, la Guadeloupe a importé 877 980 tonnes de matière énergétique, représentant 9 139 GWh d'énergie primaire.

1.1.2 RESSOURCES LOCALES 1 586 GWH D'ÉNERGIE PRODUITE

Les ressources locales sont valorisées sous la forme d'énergies renouvelables électriques et sous la forme de chaleur.

Elles ont permis de produire l'équivalent de **1 586 GWh d'énergie en 2025** soit une évolution de **+6%** par rapport à l'année 2024, une augmentation qui s'explique par la hausse de la production d'énergie issue de la biomasse, du photovoltaïque et de l'éolien.

Les énergies primaires sont valorisées différemment selon les sources considérées. Pour les combustibles, en particulier la bagasse et le biogaz, la valorisation est faite au contenu énergétique. Pour les énergies renouvelables type hydraulique, éolien et solaire, la valorisation se fait à la production énergétique, qu'elle soit électrique ou thermique. Pour la géothermie, la valorisation énergétique est calculée à partir au rendement de la production 12% (cf. Efficiency of geothermal power plants : a worldwide review, Hyungsul Moon and Sadiq J. Zarrouk, 2012).

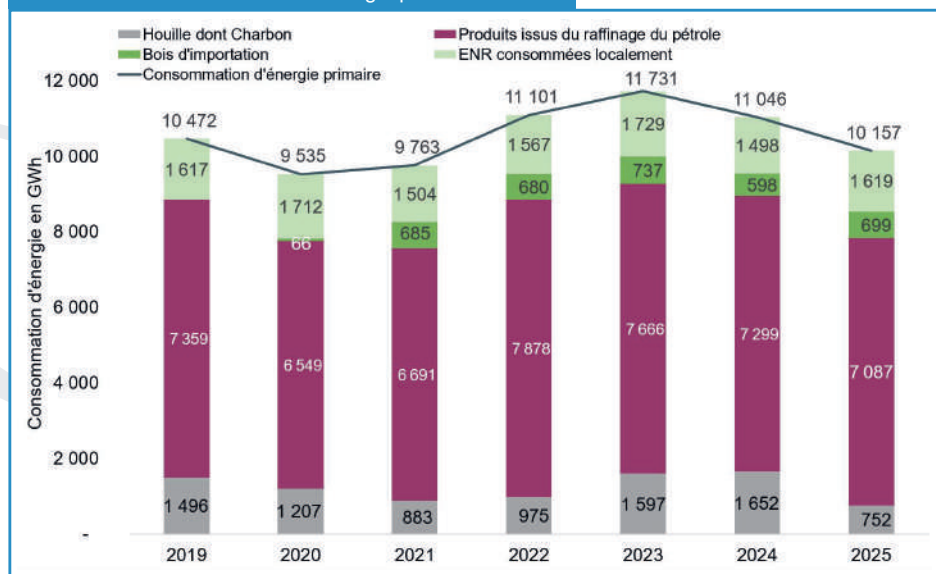
1.2 Énergies primaires consommées et dépendance 10 157 GWh

1.2.1 LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE PRIMAIRE

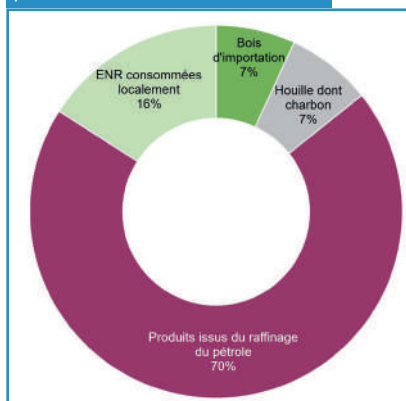
L'énergie primaire est l'ensemble des produits énergétiques non transformés, exploités directement ou importés. Ce sont principalement le pétrole brut, les schistes bitumineux, le gaz naturel, les combustibles minéraux solides, la biomasse, le rayonnement solaire, l'énergie hydraulique, l'énergie du vent et la géothermie.

Une fois importées, les ressources sont consommées afin de produire de l'énergie. Toute la ressource importée dans l'année n'est pas forcément consommée, influant le niveau de stock à la hausse ou à la baisse. Dans cette rubrique, il ne sera question que de l'énergie primaire qui a été consommée dans l'année.

Évolution de la consommation d'énergie primaire en GWh



Répartition des consommations primaires en 2025



Sources : EDF Archipel Guadeloupe, Géothermie Bouillante, Albioma Le Moule, SARA, GPAR SIGL, Gardel, SIS Bonne Mère, Syvade, Total ENR, EDF Renouvelables, SEC, Bologne, Solebam, Parc national de Guadeloupe, CGSS

Sources : EDF Archipel Guadeloupe, Géothermie Bouillante, Albioma Le Moule, SARA, GPAR SIGL, Gardel, SIS Bonne Mère, Syvade, Total ENR, EDF Renouvelables, SEC, Bologne, Solebam, Parc national de Guadeloupe, CGSS

En 2025, la consommation d'énergie primaire totale s'élève à 10 157 GWh, soit une évolution de -8% par rapport à l'année 2024. Cette diminution peut s'expliquer par une réduction de l'activité d'Albioma lors de la conversion de sa centrale thermique. Bien que la part des énergies fossiles reste prédominante, l'augmentation de la production locale d'énergies renouvelables et l'introduction de biomasse importée dans le mix énergétique montrent des efforts continus vers la réduction de la dépendance énergétique.

Énergies primaires consommées														
MATIÈRE	2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025	
	GWh	part total (%)	GWh	part total (%)	GWh	part total (%)	GWh	part total (%)	GWh	part total (%)	GWh	part total (%)	GWh	part total (%)
Gasoil	2 135	20,4%	1 829	19,2%	1 868	19,1%	1 936	17,4%	1 899	16,2%	1 838	16,6%	1 735	17,1%
Fioul lourd	1 981	18,9%	2 104	22,1%	1 969	20,2%	1 871	16,9%	1 834	15,6%	2 200	19,9%	2 154	21,2%
Charbon	1 496	14,3%	1 207	12,7%	883	9,0%	975	8,8%	1 597	13,6%	1 652	14,9%	752	7,4%
FOD (Fuel Oil Domestic)	470	4,5%	587	6,2%	703	7,2%	1 577	14,2%	1 411	12,0%	693	6,3%	617	6,1%
Carburacteur	1 514	14,5%	910	9,6%	981	10,0%	1 249	11,3%	1 202	10,3%	1 196	10,8%	1 191	11,7%
Super Sans Plomb	1 115	10,7%	975	10,2%	1 025	10,5%	1 111	10,0%	1 186	10,1%	1 240	11,2%	1 265	12,5%
Butane	140	1,3%	140	1,5%	140	1,4%	130	1,2%	121	1,0%	123	1,1%	122	1,2%
Lampant	4	0,0%	4	0,0%	4	0,0%	4	0,0%	4	0,0%	4	0,0%	4	0,0%
Sous- total énergies fossiles	8 855	84,6%	7 756	81,5%	7 573	77,6%	8 853	79,8%	9 254	79,0%	8 945	81,0%	7 839	77,2%
Géothermie	912	8,7%	959	10,1%	700	96	804	7,2%	925	7,9%	784	7,1%	770	7,6%
Bagasse	266	2,5%	283	3,0%	275	2,8%	230	2,1%	249	2,1%	173	1,6%	279	2,7%
Eau chaude solaire	95	0,9%	112	1,2%	127	1,3%	152	1,4%	169	1,4%	169	1,5%	168	1,7%
Photovoltaïque	100	1,0%	104	1,1%	110	1,1%	110	1,0%	109	0,9%	112	1,0%	133	1,3%
Vapeur	100	1,0%	99	1,0%	110	1,1%	90	0,8%	98	0,8%	77	0,7%	98	1,0%
Eolien	63	0,6%	73	0,8%	107	1,1%	111	1,0%	95	0,8%	94	0,9%	90	0,9%
Biogaz	17	0,2%	38	0,4%	42	0,4%	41	0,4%	50	0,4%	51	0,5%	52	0,5%
Cogénération eau chaude industrielle	17	0,2%	16	0,2%	18	0,2%	16	0,1%	20	0,2%	21	0,2%	8	0,1%
Hydraulique	44	0,4%	4	0,0%	11	0,1%	12	0,1%	12	0,1%	15	0,1%	21	0,2%
Électricité photovoltaïque auto consommée	3	0,0%	4	0,0%	4	0,0%	4	0,0%	5	0,0%	8	0,1%	0	0,0%
Sous- Total Energies Renouvelables locales	1 617	15,4%	1 692	17,8%	1 504	15,4%	1 570	14,1%	1 732	14,8%	1 506	13,6%	1 619	15,9%
Électricité produite à partir de bois importé	0		66	0,7%	685	7,0%	680	6,1%	737	6,3%	598	5,4%	699	6,9%
Total énergies primaires consommées	Total (GWh)	Evol Y-1 (%)	Total (GWh)	Evol Y-1 (%)	Total (GWh)	Evol Y-1 (%)	Total (GWh)	Evol Y-1 (%)	Total (GWh)	Evol Y-1 (%)	Total (GWh)	Evol Y-1 (%)	Total (GWh)	Evol Y-1 (%)
	10 472	1,9%	9 514	-9,2%	9 762	2,6%	11 103	13,7%	11 723	5,6%	11 049	-5,7%	10 157	-8,0%

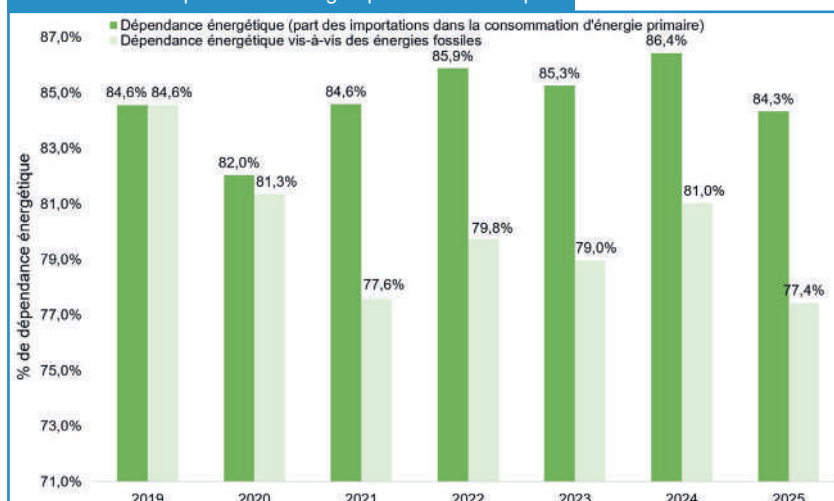
Sources : EDF Archipel Guadeloupe, Géothermie Bouillante, Albioma Le Moule, SARA, GPAP, SIGL, Gardel, Syvade, Total ENR, EDF Renouvelables, SEC, Solebam, CGSS

1.2.2 LA DÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE 84 % D'ÉNERGIES IMPORTÉES DONT 77 % D'ÉNERGIES FOSSILES

La dépendance énergétique mesure l'autonomie du territoire vis-à-vis de l'extérieur pour produire son énergie. Ainsi elle se calcule en mesurant la part de ressources locales impliquée dans la production d'énergie. C'est de cette dépendance énergétique dont il est question dans les objectifs de la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie) et la loi de transition écologique pour la croissance verte. Le graphique ci-contre présente l'évolution des deux indicateurs entre 2019 et 2025 :

- dépendance énergétique totale : part des importations dans la consommation d'énergie primaire ;
- dépendance vis-à-vis des énergies fossiles : part des énergies fossiles importées (pétrole, gaz, charbon).

Évolution de la dépendance énergétique en Guadeloupe



Sources : EDF Archipel Guadeloupe, Géothermie Bouillante, Albioma Le Moule, SARA, GPAP, SIGL, Gardel, SIS Bonne Mère, Syvada, Total ENR, EDF Renouvelables, SEC, Bologne, Solebam, Parc national de Guadeloupe, CGSS

TENDANCES PRINCIPALES

• Une baisse temporaire en 2020-2021

On observe une diminution en 2020, probablement liée à la crise sanitaire et à la baisse de la consommation. En 2021, la dépendance aux énergies fossiles atteint même un minimum de 77,6%.

• Un écart croissant entre les deux indicateurs à partir de 2021

À partir de 2021, la dépendance aux énergies fossiles reste inférieure à la dépendance totale. Cela pourrait indiquer une augmentation des importations d'énergies non fossiles (la biomasse solide par exemple), traduisant un début de diversification.

• 2025 marque une baisse de dépendance à l'énergie fossile

Une diminution notable est observée en 2025, où la dépendance vis-à-vis des énergies fossiles a chuté à 77,4%, c'est le taux le plus bas observé depuis 2021 dont la baisse de la dépendance fossile pouvait être attribuée à l'introduction de biomasse importée dans le mix électrique. La conversion de la centrale thermique d'Albioma et l'arrêt d'importation de charbon, devenue effective le 16 juillet 2025, peuvent expliquer la chute de la dépendance à l'énergie fossile.

EN RÉSUMÉ

La baisse de la dépendance est un bon signal ; toutefois l'augmentation en 2022 et 2023 montre que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour pérenniser cette réduction. La dépendance énergétique reste structurellement forte, malgré quelques signes de diversification des sources d'importation. La réduction durable de cette dépendance reste un enjeu stratégique pour renforcer la résilience énergétique du territoire.

FOCUS ZNI*

Les données des territoires des zones non interconnectées (ZNI) sont publiées avec un décalage de deux ans, du fait du décalage de certain de ces territoires dans la production de données.

Dépendance énergétique (fossile) (%)							
Année	Guadeloupe	Martinique	Réunion	Guyane	Corse	Nouvelle Calédonie	Polynésie française
2019	91,6%	93,3%	87,5%	nc	89,5%	97,4%	93,8%
2020	89,5%	92,7%	87,0%	nc	86,1%	96,9%	93,3%
2021	76,6%	91,8%	88,2%	nc	87,0%	95,6%	93,9%
2022	79,8%	nc	85,8%	nc	89,8%	95,2%	92,5%
2023	79,8%	83%	88,6%	nc	85,6%	nc	93,3%

Sources : OREGES Corse, OER, OTTEE, OREC, GEC, Observatoire de l'énergie de Nouvelle-Calédonie, Open data EDF

La Guadeloupe est le département d'outremer affichant le taux de dépendance énergétique le plus faible.

*Données de 2024 non disponibles pour comparaison

2 CONSOMMATION d'énergie finale en Guadeloupe 6 596 GWh

L'énergie finale est l'énergie livrée au consommateur pour sa consommation (essence à la pompe, électricité au foyer, etc.).

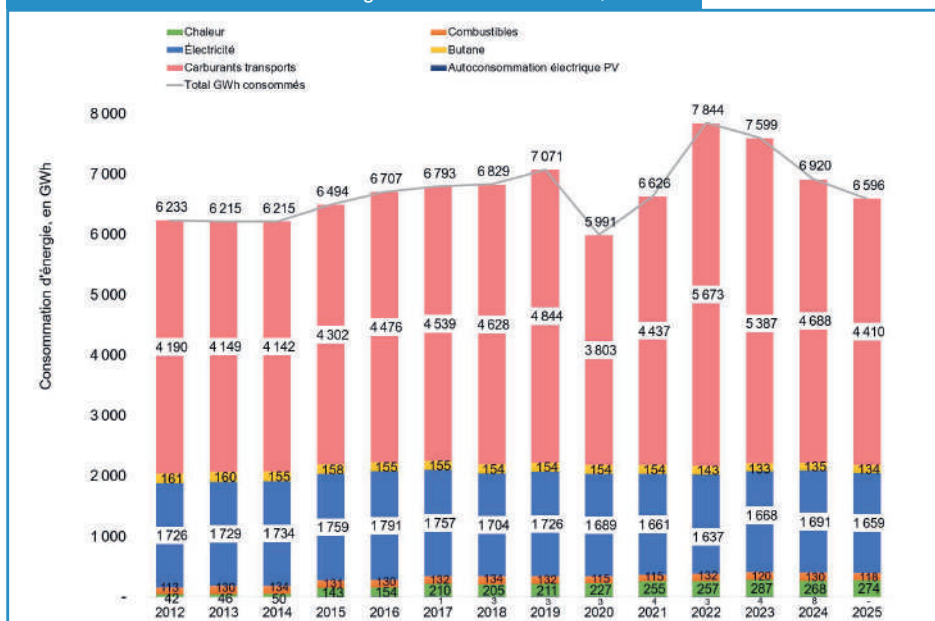
Note méthodologique : L'historique de la consommation finale d'énergie est modifié par rapport aux précédentes versions (consommation de carburant pour le transport maritime). Les données de 2021 et 2022 ont été revues à la hausse par le fournisseur de données avec la prise en compte des volumes distribués de carburant maritime à faible teneur en soufre.

En 2025, la consommation totale d'énergie finale s'établit à **6 596 GWh**, soit une diminution de 4,7 % par rapport à l'année 2024.

Cette baisse (-324 GWh) s'explique essentiellement par la diminution de la consommation de carburant utilisé pour le transport maritime (-203 GWh). La demande de carburant sur ce secteur est volatile. La consommation d'eau chaude sanitaire renouvelable (chauffe-eau solaires et thermodynamiques) diminue aussi, en lien avec la baisse des installations, fortement affectées par la fin de la défiscalisation en avril 2024 (voir le chapitre consacré à la MDE pour plus d'informations).

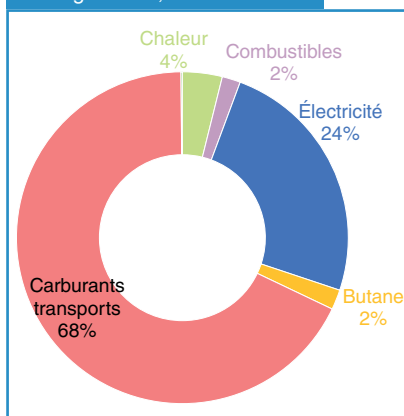
La consommation brute d'électricité est en baisse (-1,9 %). La consommation de combustibles (Gazole non routier, Gazole industriel, fioul lourd industriel, etc.), principalement à usage de chantier agricole et de construction qui est en légère diminution. L'autoconsommation électrique via des panneaux photovoltaïques est elle en augmentation, le spectre de collecte de données de l'OREC ayant été élargi à de nouvelles installations (ombrières du parking de l'aéroport international Maryse Condé, hôtel et annexe du conseil régional, etc.).

Évolution de la consommation d'énergie finale de 2012 à 2025, en GWh



Sources : EDF Archipel Guadeloupe, Géothermie Bouillante, Albioma Le Moule, Valorem, SARA, GPAR, SIGL, Gardel, Syvade, Total Energies Renouvelables, EDF Renouvelables, SEC, Solebam, CGSS

Répartition de la consommation d'énergie finale, en 2025



Sources : EDF Archipel Guadeloupe, Géothermie Bouillante, Albioma Le Moule, Valorem, SARA, GPAR, SIGL, Gardel, Syvade, Total Energies Renouvelables, EDF Renouvelables, SEC, Solebam, CGSS

FOCUS ZNI

Ce tableau présente la consommation finale des différentes ZNI, exprimée en tonne équivalent pétrole.

	Consommation finale (ktep*)						
	Guadeloupe	Martinique	Réunion	Guyane	Corse	Nouvelle Calédonie	Polynésie française
2020	515	446	932	nc	484	940	227
2021	563	491	1012	nc	541	864	238
2022	575	nc	1067	nc	548	944	nc

Sources : OREGES Corse, OER, OTTEE, OREC, GEC, Observatoire de l'énergie de Nouvelle-Calédonie, Open data EDF

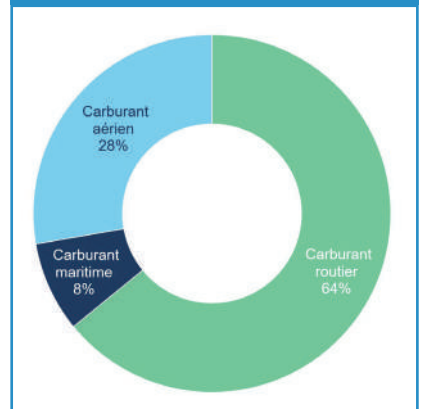
2.1 Consommation de carburant du secteur transport 4 410 GWh

En 2025, la consommation de carburant dans le secteur des transports s'élève à **4 410 GWh**, ce qui représente une diminution de **6 %** par rapport à 2024. Les évolutions diffèrent selon les usages :

- transport maritime : diminue significativement, de 36 %, soit -203 GWh ;
- transport aérien : diminue légèrement (-5 GWh) ;
- transport routier : diminue légèrement (-69 GWh).

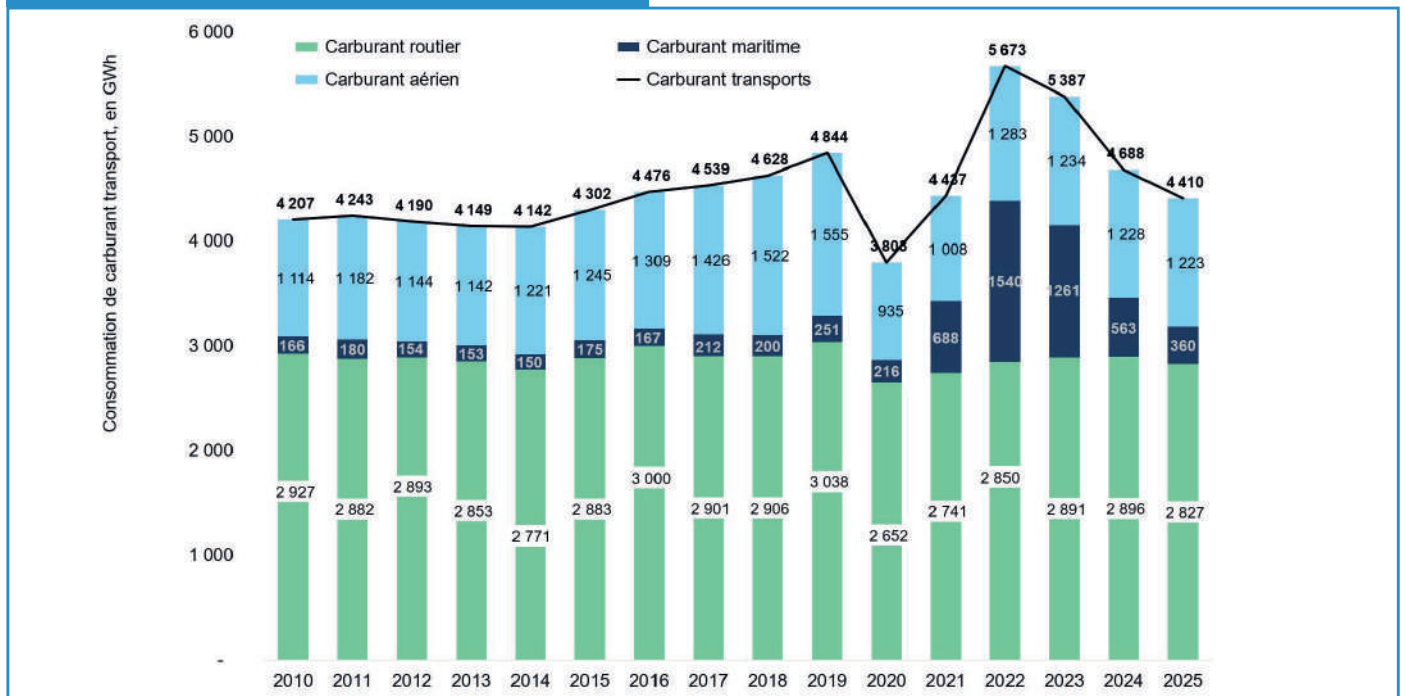
Le transport routier représente la plus large partie des consommations de carburants pour le transport, soit **64 %** en 2025. Les consommations énergétiques du transport maritime représentent **8 %** de la consommation énergétique du secteur transport en 2025.

Répartition des consommations de carburant pour le transport en 2025



Sources : SARA, GPAP

Consommation de carburant dans le secteur du transport en GWh

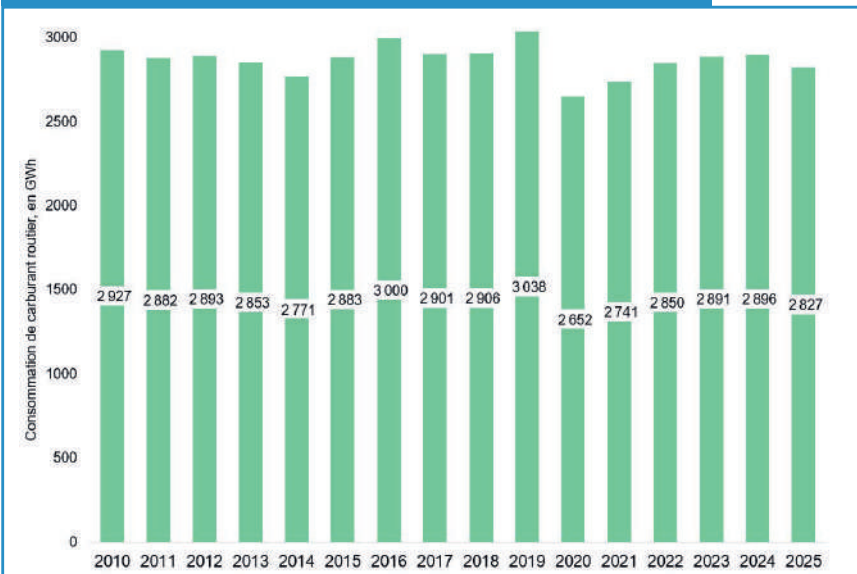


Sources : SARA, GPAP



Porte conteneur dans le chenal du Gosier. Crédit photo : Synergies

Consommation de carburant dans le secteur du transport routier en GWh



Sources : SARA

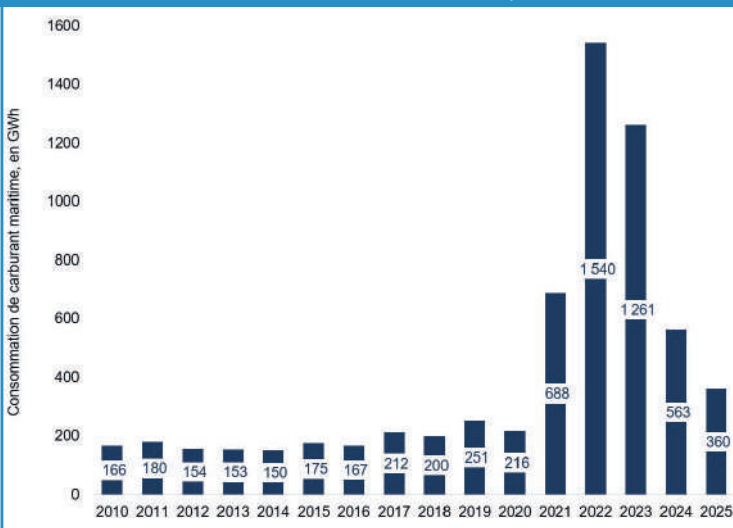
La consommation de carburant maritime a beaucoup évolué ces dernières années, principalement du fait de la réglementation du commerce international qui limite les émissions de gaz à effet de serre des navires (OMI 2020). Afin de contribuer au respect des nouvelles normes, l'importateur pétrolier de Guadeloupe propose un carburant à teneur réduite en soufre, permettant aux armateurs de poursuivre leur activité tout en respectant la réglementation. Cela explique le pic de consommation à partir de 2021.

En 2023, la stratégie adoptée par l'OMI* sur la réduction des émissions de GES des navires incite les transporteurs maritimes à changer de carburants et s'orienter vers les carburants bas carbone. La baisse de consommation de carburants semble expliquer la décroissance observée depuis 2023.

À noter que les navires qui utilisent ce carburant ont des destinations internationales. De même, en fonction des fluctuations de coût, les armateurs adaptent leur lieu d'approvisionnement en carburant, d'où une demande fluctuante.

*OMI : Organisation Maritime Internationale

Consommation de carburant dans le secteur du transport maritime en GWh



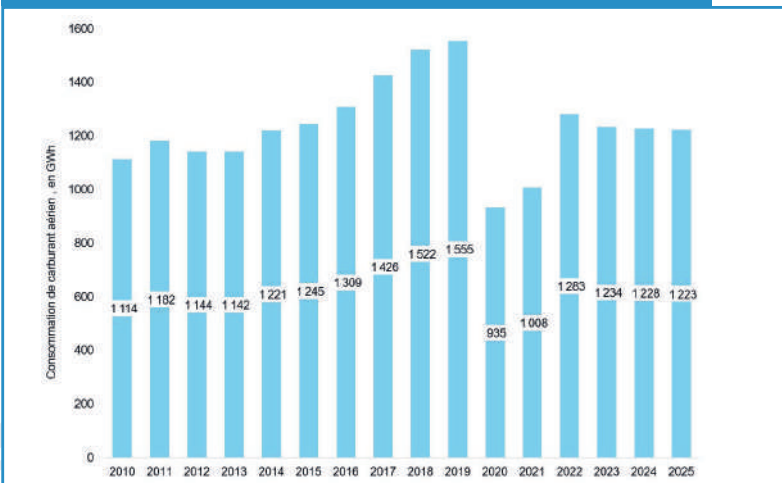
Sources : SARA

En 2025, le parc est estimé à 220 000 véhicules, le secteur du transport routier est naturellement celui qui impacte le plus la consommation de carburant sur le territoire. On observe tout de même une légère diminution par rapport à 2024 (-70 GWh).



Quai de déchargement du port de Jarry, Baie-Mahault. Crédit photo : Synergiles

Consommation de carburant dans le secteur du transport aérien en GWh



Sources : SARA



Navires sur le plan d'eau du Gosier. Crédit photo : Synergiles

La consommation du carburant aérien semble être stable depuis 2023.

2.2 Consommation brute d'électricité 1 659 GWh

La consommation électrique brute reflète le niveau de consommation qui doit être satisfaite par la production. Ainsi, la consommation électrique brute est égale à la production électrique.

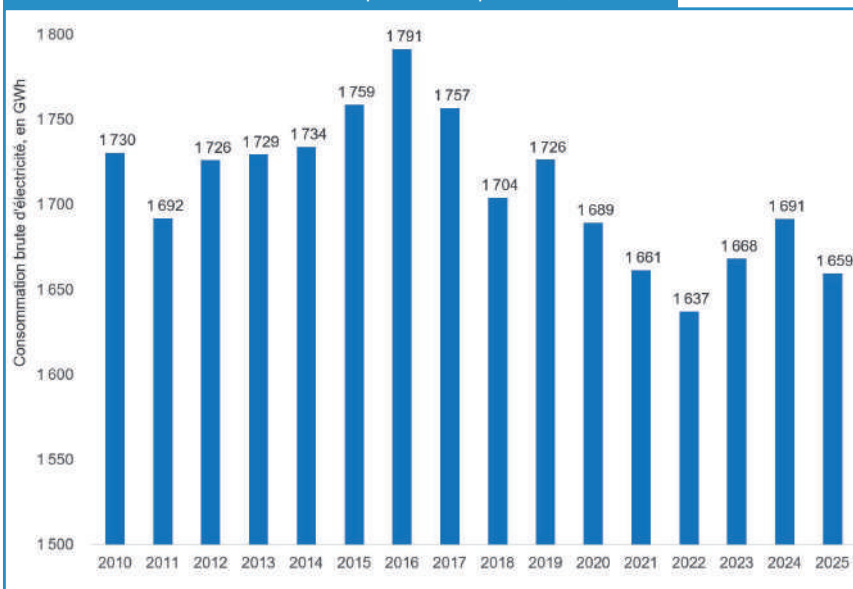
En 2025, la production d'électricité livrée à l'ensemble du réseau guadeloupéen s'élève à 1 659 GWh, soit une baisse de 1,9% par rapport à l'année 2024. C'est la deuxième année ayant la consommation électrique la plus faible des quinze dernières années.

Depuis 2016, la consommation brute d'électricité en Guadeloupe atteint un maximum de 1 791 GWh. Elle diminue légèrement en 2017 (1 757 GWh), puis baisse de manière plus marquée jusqu'en 2022, où elle atteint 1 637 GWh. Cette période est caractérisée par une diminution continue sur cinq années consécutives.

En 2023, une hausse est enregistrée (1 668 GWh), confirmée en 2024 avec une consommation de 1 691 GWh, malgré une offre grandement limitée au 2d semestre du fait du mouvement social au sein d'EDF PEI ayant entraîné des délestages fréquents et le recours à d'autres moyens de production autonomes que le réseau pour s'approvisionner en électricité (groupes électrogènes).

À noter que sur l'ensemble de la période 2016-2022, la tendance globale est à la baisse par rapport au pic de 2016 (- 8,6%). Entre 2022 et 2024, la consommation augmente de 3,3%, pour diminuer en 2025. Aucune évolution notable des principaux déterminants de la consommation électrique (conditions climatiques, développement de nouveaux usages, etc.) n'a été observée sur la période. Les fluctuations constatées ne peuvent donc pas être rattachées à un facteur explicatif unique.

Évolution de la consommation électrique brute depuis 2010, en GWh



Sources : EDF Archipel Guadeloupe, Géothermie Bouillante, Albioma Le Moule, Syvade, Total Energies Renouvelables FRANCE, EDF Renouvelables, SEC, Valorem



Lignes haute tension. Crédit Photo : EDF Archipel Guadeloupe

FOCUS ZNI

	Production électrique (GWh)						
	Guadeloupe	Martinique	Réunion	Guyane	Corse	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française
2020	1 689	1 514	2 978	949	2 210	3 233	668
2021	1 661	1 510	3 089	967	2 370	nc	672
2022	1 637	1 486	3 085	946	2 349	3 142	680
2023	1 668	1 507	3 085	972	2 261	3 418	698

Sources : OREGES Corse, OER, OTTEE, OREC, GEC, Observatoire de l'énergie de Nouvelle-Calédonie, Open data EDF

2.3 Consommation de chaleur 274 GWh

En 2025, la consommation de chaleur en Guadeloupe est estimée à 274 GWh. La chaleur est consommée par l'industrie sous forme de vapeur et par le résidentiel et tertiaire sous forme d'eau chaude sanitaire.

• Eau chaude industrielle

Certaines installations industrielles produisent de la vapeur et de l'eau chaude industrielle afin de fournir une partie de l'énergie nécessaire au fonctionnement de leurs installations. Ce sont ces données qui sont communiquées à l'OREC. La tendance est stable.

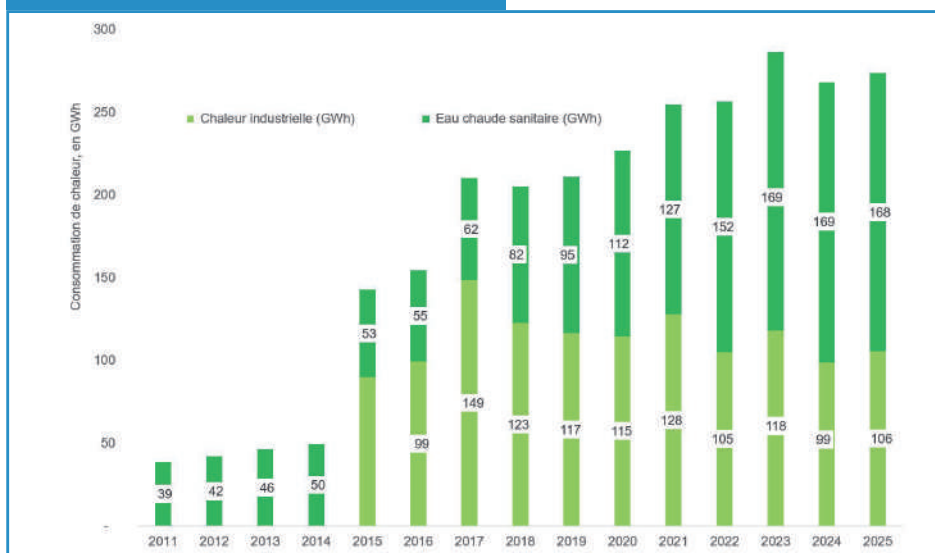
• Eau chaude solaire

La présence de chauffe-eau solaires (CES) permet d'identifier la consommation énergétique nécessaire à la production d'eau chaude sanitaire. En moyenne, ces dispositifs permettent d'économiser 1 350 kWh par an, avec une durée de vie moyenne de 15 ans. En se basant sur le nombre annuel d'installations de chauffe-eau solaires (CES), on peut estimer l'économie d'électricité réalisée pour chauffer l'eau sanitaire.

En 2025 on estime à 124 627 le nombre de chauffe-eau solaires en fonctionnement, ce qui représente une économie de consommation de 168 GWh, soit 10% de la consommation brute d'électricité de la Guadeloupe.

Le chauffe-eau thermodynamique (CET) a été introduit sur le territoire en 2022. Dans les logements où l'installation d'un CES n'est pas possible, comme les logements collectifs, le CET permet de limiter la consommation d'électricité nécessaire à la production d'eau chaude sanitaire dans les logements.

Évolution de la consommation de chaleur en GWh



Source : EDF Archipel Guadeloupe, SITA, Syvade, Albioma

Début de la collecte des données de la consommation de chaleur industrielle en 2015.

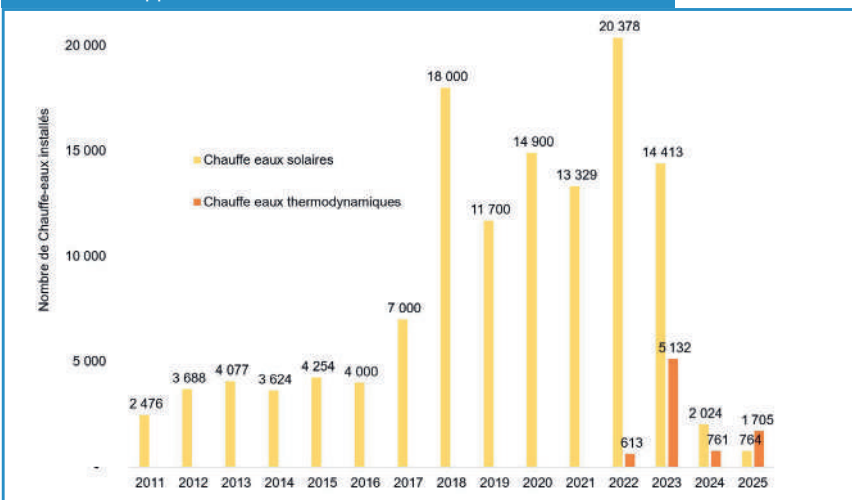
La défiscalisation appliquée au chauffe-eau solaire a été arrêtée en janvier par la loi de finance 2024.

On peut observer depuis une baisse marquée du nombre d'installations.



Chauffe-eau thermodynamique, crédit photo : Elite Ecologie.

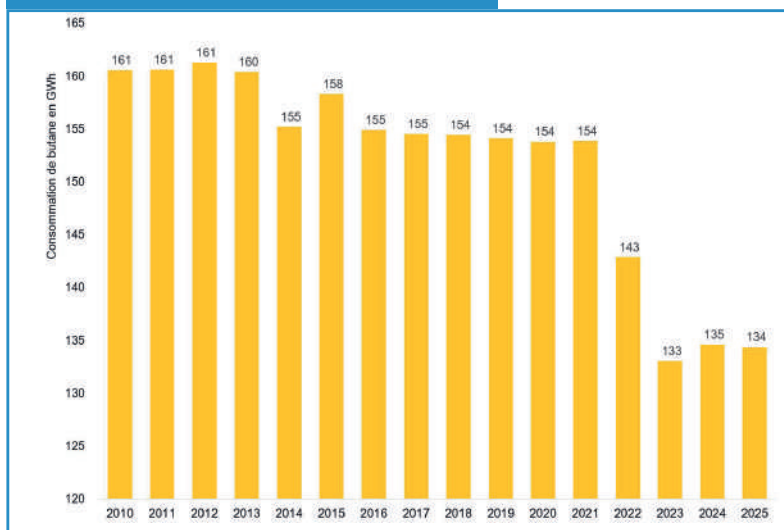
Évolution du nombre de CES et CET installés par an en Guadeloupe, en nombre d'appareils installés



Source : ADEME, EDF Archipel Guadeloupe, Observatoire des énergies renouvelables

2.4 Consommation de butane 134 GWh

Évolution de la consommation de butane en GWh



Sources : SARA, SIGL

Il s'agit du gaz contenu dans les bouteilles de gaz utilisées pour la cuisson. Le graphique représente l'évolution de la consommation d'énergie à usage principalement culinaire. La tendance est à la baisse, ce qui illustre la tendance à l'électrification des équipements ménagers.

L'évolution de son prix est présentée au chapitre 6 sur les aspects économiques de l'énergie.

2.5 Consommation de carburants détaxés et combustibles 118 GWh

Évolution de la consommation de combustibles en GWh



Sources : SARA, SIGL

La consommation de carburants détaxés et des autres combustibles (hors transport) est de 118 GWh en 2025, soit une diminution de 9% par rapport à 2024.

Ces produits sont consommés dans le secteur de l'agriculture (gazole non routier utilisé pour les machines agricoles par exemple), de l'industrie (fioul industriel pour alimenter certaines installations, hors industrie énergétique), du BTP pour les engins de chantier.

2.6 Auto-consommation d'électricité* 9,5 GWh

À partir de 2015, des dispositifs de financement ont contribué à l'émergence d'installations photovoltaïques en auto-consommation. Ces premières installations ont surtout concerné des bâtiments commerciaux ou administratifs.

On constate désormais l'émergence de parkings de type ombrières en auto-consommation. Ce type d'infrastructures soutient également le développement de la mobilité électrique.

En 2025, la collecte de données menée par l'Observatoire a permis de recenser 22 installations ayant transmis des informations relatives à l'autoconsommation d'électricité. Ce nombre demeure vraisemblablement inférieur à la réalité du parc installé, dont le développement s'accélère sous l'effet notamment du déploiement des ombrières photovoltaïques, de l'équipement progressif des bâtiments publics et de l'essor de la mobilité électrique. En conséquence, les données disponibles ne permettent pas encore d'estimer avec précision les volumes d'électricité autoconsommés sur le territoire. L'amélioration de la remontée d'informations sur ces installations constitue un enjeu majeur pour le suivi de la transition énergétique en Guadeloupe.

*Ce chiffre paraît sous-estimé, l'OREC travaille à rendre cette donnée plus complète.

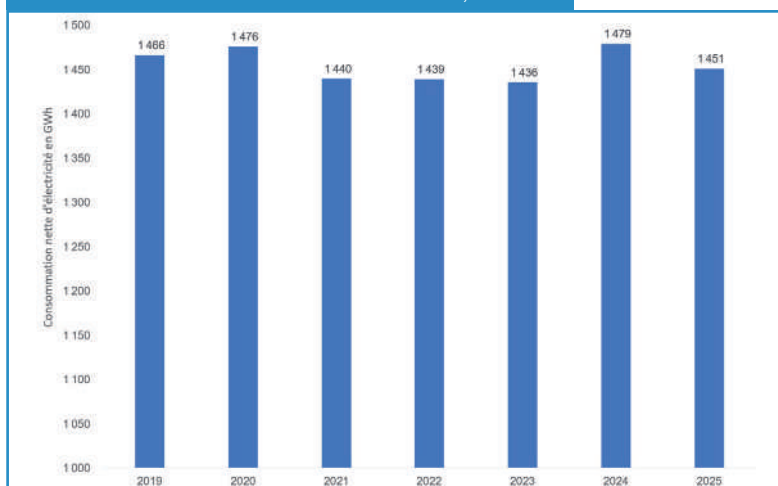


Installation PhotoVoltaïque, Hôtel de Région, Basse-Terre.
Crédit photo : Dac Antilles

3 ANALYSE de la consommation nette d'électricité 1 451 GWh

La consommation électrique nette est égale à la production d'électricité livrée au réseau moins les pertes en ligne dues à la distribution. C'est l'électricité qui arrive au point de consommation (maison, appartement, usine, etc.). Elle se mesure aux compteurs installés chez les différents clients du gestionnaire de réseau.

Évolution de la consommation nette d'électricité, en GWh



Source : EDF Archipel Guadeloupe

En 2025, la consommation nette d'électricité s'élève à hauteur de 1 451 GWh, soit -28 GWh (1,9%) par rapport à 2024. Les pertes en lignes, en diminution par rapport à 2024, représentent près de 11% de la production livrée au réseau.

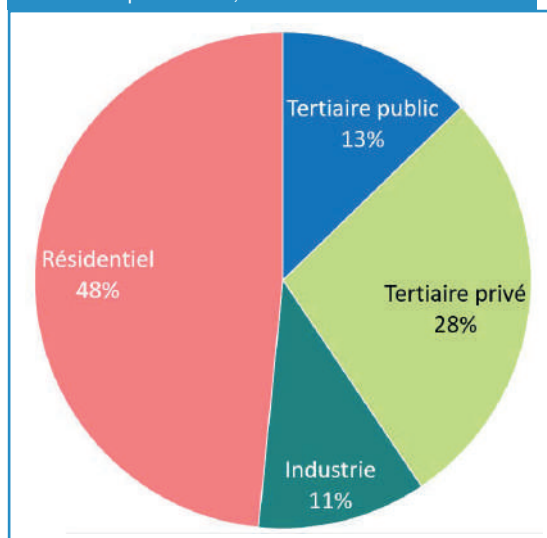
L'analyse de la consommation nette permet d'identifier les secteurs consommateurs d'électricité, selon la classification établie par le gestionnaire de réseau. Voici la répartition des consommations, par ordre d'importance :

- le secteur résidentiel (logements de particuliers) représente 48% de la consommation d'électricité ;
- le secteur tertiaire privé (bâtiments commerciaux et administratifs, tels que les commerces ou sièges sociaux) en représente 28% ;
- le secteur tertiaire public (bâtiments et infrastructures des collectivités et de l'État) représente 13% ;
- le secteur industriel (bâtiments liés à la production de biens matériels) représente 11%. Cela inclut les usines, ateliers de production artisanale et toutes les activités économiques transformant des matières premières.



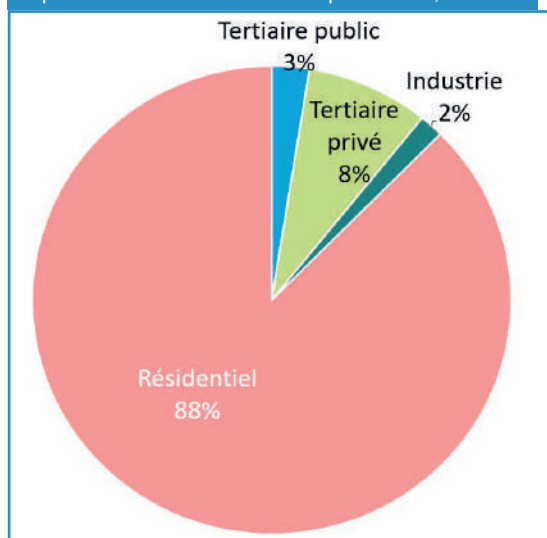
Logements résidentiels collectifs, Sainte-Rose. Crédit photo : Synergiles

Répartition de la consommation nette d'électricité par secteur, en 2025



Source : EDF Archipel Guadeloupe

Répartition du nombre de clients par secteur, en 2025

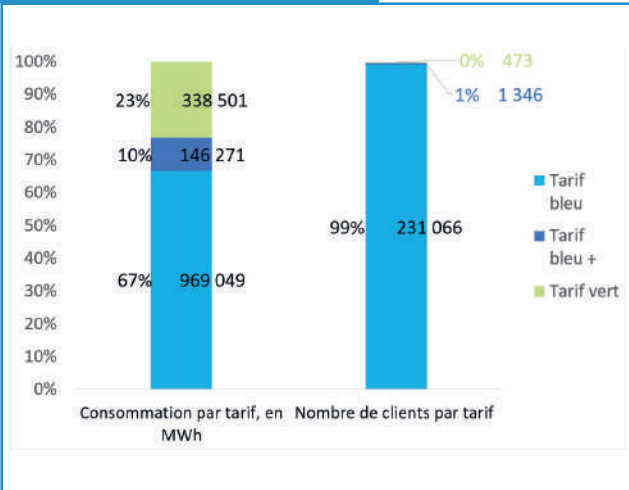


Source : EDF Archipel Guadeloupe

En 2025, le secteur résidentiel constitue le premier consommateur d'électricité, absorbant 48% de la demande globale. Il concentre par ailleurs la majorité des clients, représentant 88% des abonnés du gestionnaire de réseau.

CONSOMMATION NETTE PAR TYPOLOGIE DE CONTRAT

Répartition de la consommation nette par typologie de contrat en 2025



Source : EDF Archipel Guadeloupe

La nomenclature du fournisseur d'électricité regroupe les clients en 3 catégories :

- Tarif bleu : les clients souscrivant à une puissance inférieure à 36kVA ;
- Tarif bleu + : les clients souscrivant à une puissance comprise entre 36 et 250kVA ;
- Tarif vert : les clients souscrivant à une puissance de plus de 250kVA (industriels, hôpitaux, etc.).

Même si le tarif bleu est le plus répandu (99% des clients), il ne représente que deux tiers de la consommation totale. Les 473 clients souscrivant plus de 250 kVA (tarif vert) représentent 23% de la consommation électrique du réseau.

Rapportée au nombre d'habitants, la **consommation nette d'électricité en Guadeloupe pour 2025 est de 3,79 MWh/habitant, en augmentation par rapport à 2024 (3,89 MWh/hab).**

FOCUS ZNI*

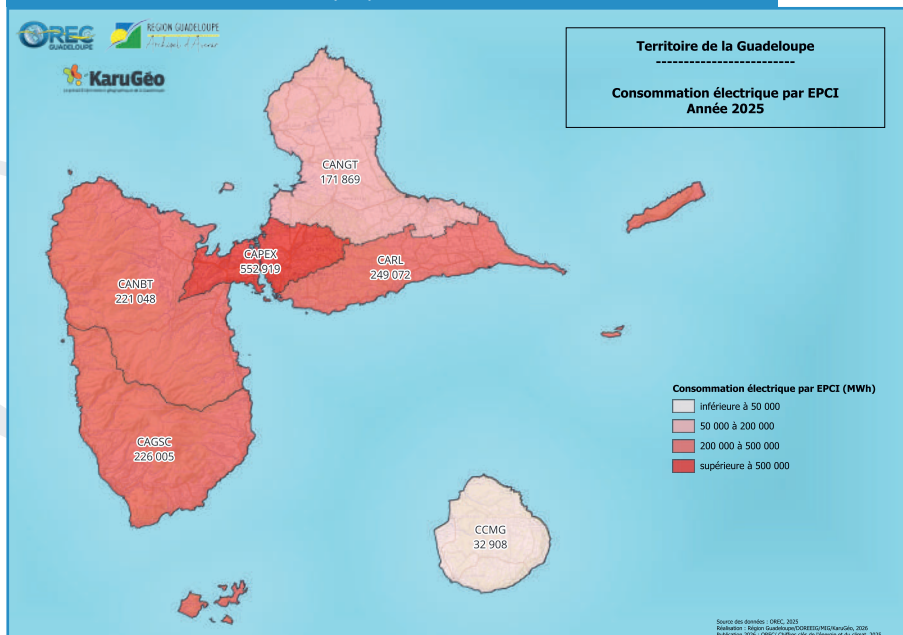
Consommation électrique nette par habitant dans les ZNI tous secteurs confondus (MWh/hab)

Année	Guadeloupe	Martinique	Réunion	Guyane	Corse	Nouvelle Calédonie	Nouvelle Calédonie (Hors métallurgie / mines)	Polynésie Française
2020	3,81	3,82	3,18	3,23	5,97	11,66	2,77	3,30
2021	3,75	3,88	3,24	4,15	6,34	10,50	2,80	3,30
2022	3,75	3,78	3,20	2,93	6,25	11,46	2,95	2,31

*ZNI = Les Zones Non Interconnectées désignent les territoires insulaires ou isolés dont le réseau électrique ne peut être relié au réseau continental et dont l'approvisionnement en électricité doit être assuré localement.

3.1 Consommation électrique nette par communauté de communes

Carte de la consommation électrique par communauté de communes, en MWh



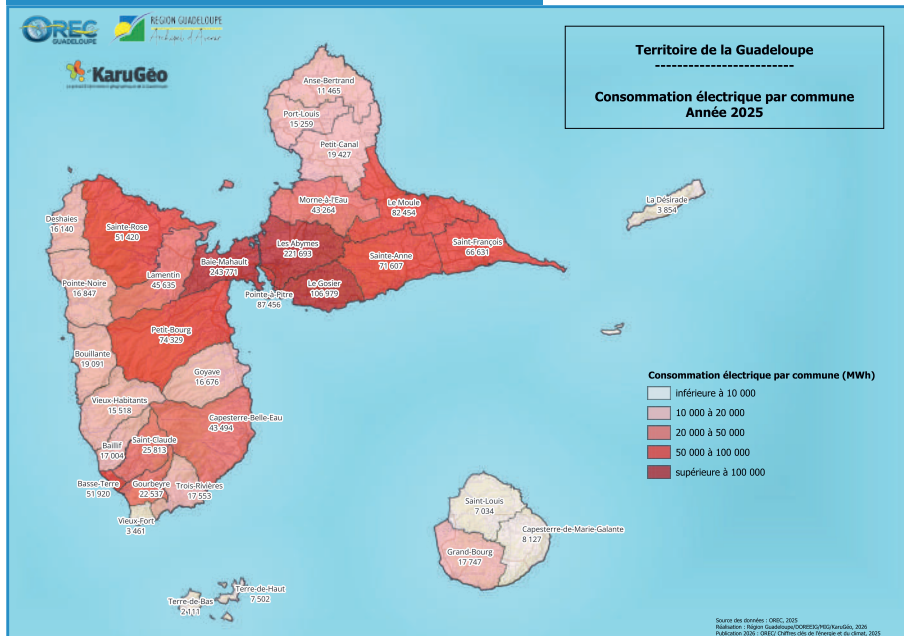
Source : EDF Archipel Guadeloupe, Calcul : OREC

La cartographie de la consommation électrique offre une vision claire et détaillée des variations d'usage de l'électricité à travers les différentes intercommunalités. Elle permet de visualiser les zones à forte consommation, souvent liées à la densité de population et aux activités industrielles, ainsi que les régions où la demande en électricité est plus faible.

Les 3 communes de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) **Cap Excellence concentrent 38% de la consommation électrique totale en 2025**. Les 3 communes composant la communauté de communes de Marie-Galante représentent 2% de la consommation régionale en 2025. Les autres EPCI se répartissent de la façon suivante : la CARL 17%, CAGSC 16%, la CANBT 15% et la CANGT 12%.

3.2 Consommation électrique nette par commune en MWh

Consommation électrique nette par commune, en MWh



La moyenne régionale de la consommation électrique nette masque de grandes disparités à l'échelle communale comme le montre la carte adjacente de la consommation électrique par commune.

Les communes de Baie-Mahault et des Abymes, hébergeant les deux plus grandes zones d'activités économiques du territoire, consomment chacune deux fois plus que le Gosier, la troisième ville la plus consommatrice de Guadeloupe.

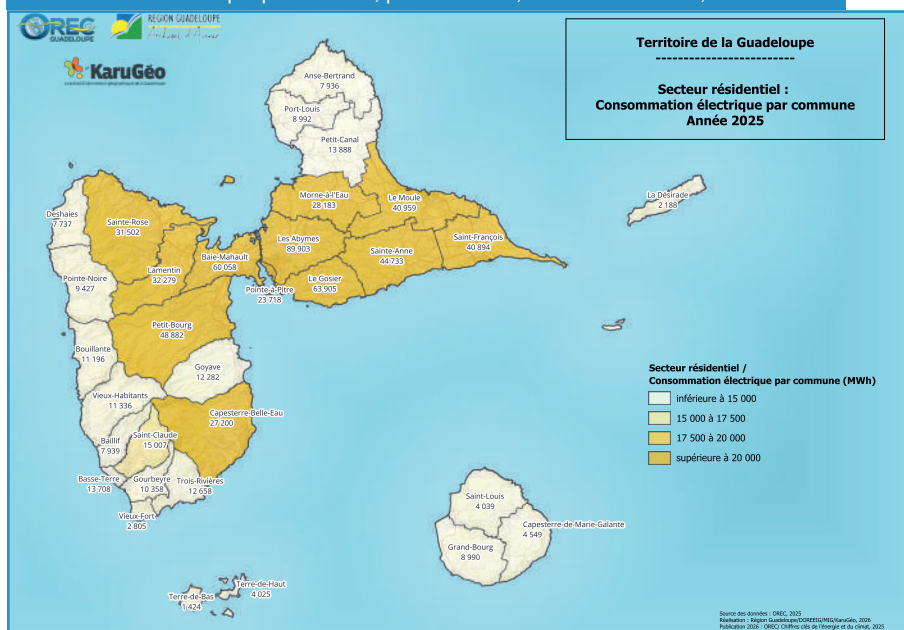
Les 4 communes que sont les Abymes, Baie-Mahault, Le Gosier et Pointe-à-Pitre représentent 45 % de la consommation électrique de la Guadeloupe.

3.3 Consommation électrique du secteur résidentiel

Représentant près de la moitié de la consommation totale (48%), le secteur résidentiel constitue de loin le poste le plus important de la demande en électricité sur le territoire. Afin de neutraliser l'effet de la démographie et de permettre une comparaison pertinente entre les communes, la consommation électrique sera analysée par habitant.

En 2025, la consommation résidentielle moyenne par habitant en Guadeloupe s'établit à 1,83 MWh/hab. Comme l'illustre la carte ci-dessous, 25 communes présentent une consommation inférieure à 1,92 MWh/hab, ce qui indique que les valeurs les plus élevées restent marginales.

Consommation électrique par habitant, par commune, secteur résidentiel, en MWh/hab



En effet, les valeurs varient significativement entre les communes, allant de 1,4 MWh/hab (Gourbeyre) à 3,09 MWh/hab (Saint-François), témoignant d'une hétérogénéité notable de la consommation électrique par habitant. Ces disparités reflètent d'une part des différences de niveaux d'équipement des logements (climatisation, piscine, électroménager, etc.), d'habitudes de consommation, mais également l'influence des flux touristiques pouvant accroître la population effectivement présente au-delà de la population recensée. Les consommations par habitant les plus élevées sont observées dans les communes de Saint-François et de Terre-de-Haut.

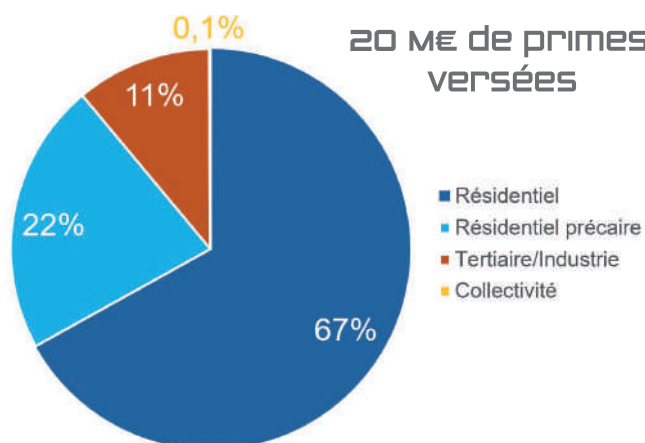
À l'inverse, les communes les moins consommatrices peuvent révéler une sobriété structurelle, permise par une meilleure exposition (des conditions de ventilation naturelle plus favorable en journée et une fraîcheur nocturne plus marquée) ou des contraintes économiques.

3.7 Le cadre territorial de compensation des actions de MDE

Note méthodologique : Les résultats des actions MDE (Maîtrise de la demande en électricité) présentés dans ce bilan concernent les résultats du cadre territorial de compensation de Guadeloupe et de Saint-Martin. Ces chiffres n'ont pas été dissociés et excluent les autres dispositifs notamment les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) et MaPrimeRénov'.

Le cadre territorial de compensation des petites actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE) en Guadeloupe est défini pour la période 2025-2028 par la délibération n° 2024-237 de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) du 19 décembre 2024, modifiée par la délibération n° 2025-116 du 7 mai 2025. Ce dispositif précise les actions éligibles, leurs caractéristiques techniques ainsi que les modalités de compensation au titre des charges de service public de l'énergie (SPE). Le nouveau cadre prévoit le versement de 81,9 M€ de primes permettant de générer en moyenne 138,7 GWh d'économies d'électricité par an. Le cadre de compensation est suivi par le comité MDE Guadeloupe composé de la Région Guadeloupe, la DEAL, l'ADEME et EDF Archipel Guadeloupe.

Les actions MDE mise en œuvre en 2025 ont généré une économie de 39 GWh et se répartissent de la manière suivante par segment :



Montant des primes versées en Guadeloupe et à Saint-Martin en 2025

3.7.1 SECTEUR RÉSIDENTIEL

Les actions de MDE déployées en 2025 dans le secteur résidentiel sont :

- l'installation de 27 886 brasseurs d'air, ce nombre est en diminution 21 % par rapport à 2024 due à un besoin en baisse résultant des installations réalisées ces deux dernières années ;
- ensuite, la **climatisation performante de classe A+++** connaît également une légère baisse avec 10 452 unités installées ;
- l'installation de chauffe-eau solaire diminue depuis 2024, le nombre d'unités installées en 2025 est de 764 soit -62 % par rapport à 2024. L'installation de chauffe-eau thermodynamiques (CET), a connu une hausse significative, avec 1 705 unités exclusivement dans le secteur du résidentiel collectif, soit +124 % ;
- l'isolation thermique et la protection solaire des toitures, ont connu une hausse de 30 %.



Pièce équipée de climatiseur performant et de brasseur d'air. Crédit photo : outremer la 1ere

Action MDE	2024	2025	Unités
Brasseur d'air	35 389	27 886	nombre
Chauffe-eau solaire individuel	2 024	764	nombre
Chauffe-eau thermodynamique	761	1 705	nombre
Climatiseur performant A+++	11 768	8 512	nombre
Isolation de combles ou toitures	150 827	199 132	m ²

3.7.2 SECTEUR COLLECTIVITÉS

Le secteur des collectivités a eu une année peu dynamique en matière d'actions MDE, en raison des accompagnements déjà réalisés les années précédentes sur leur éclairage public.

Les collectivités peuvent s'appuyer sur les différents dispositifs d'accompagnement technique et financier disponibles (MDE, ACTEE, etc.) pour poursuivre leurs projets de rénovation énergétique, notamment sur leur patrimoine bâti.

3.7.3 SECTEUR TERTIAIRE ET INDUSTRIEL

Les secteurs tertiaire et industriel ont représenté **11 % des primes versées en 2025**. Les principales actions déployées en 2025 sont celles relatives à **l'isolation thermique et à la climatisation performante**.

L'isolation thermique concerne principalement l'isolation en toiture.

L'installation de climatisation performante garde une tendance de diminution sur ces 3 dernières années mais semble se stabiliser.

En parallèle, l'**offre brasseur d'air** dans le tertiaire commence à connaître des placements intéressants, sans pour autant faire connaître une hausse de la prime étant plus faible que dans le résidentiel.

Action MDE	2024	2025	Unités
Climatiseur performant	2 097	1 940	nombre
Isolation de combles ou toitures	38 382	26 531	m ²

4 PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ 1 659 GWh

4.1 La puissance installée

4.1.1 CARTOGRAPHIE DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

La Guadeloupe exploite diverses sources d'énergie pour produire de l'électricité. Outre le fioul et le charbon qui représentent la majeure partie des ressources énergétiques, les énergies renouvelables telles que le photovoltaïque, la géothermie, l'éolien, l'hydraulique, la biomasse et le biogaz font partie du mix électrique.

La Guadeloupe exploite un mix énergétique diversifié pour la production d'électricité. Outre le fioul et le charbon qui constituent une part significative des ressources énergétiques, l'île intègre également des énergies renouvelables telles que le photovoltaïque, l'éolien, la biomasse, la géothermie, l'hydraulique et le biogaz dans son système énergétique.

La demande en électricité fluctue considérablement en fonction de divers facteurs, notamment l'heure de la journée, l'ensoleillement, la température, et les jours ouvrables ou fériés. La gestion du réseau électrique repose sur l'équilibrage en temps réel de la production avec la demande d'électricité pour maintenir la stabilité du système. La pointe du soir est particulièrement critique, car la demande atteint son maximum en raison de l'allumage des lumières et de l'utilisation accrue des appareils électriques. Durant cette période, la production photovoltaïque est nulle, ce qui souligne l'importance des solutions de stockage d'énergie. De plus, les parcs éoliens peuvent être bridés pour réduire leur impact sur la faune endémique protégée, comme les chauves-souris.

Pour garantir un service électrique fiable, la capacité installée doit être suffisante pour répondre à ces exigences. Certaines technologies de production, telles que la combustion de pellets, de bagasse, de charbon, et de fioul, sont pilotables et permettent d'ajuster la production en fonction des fluctuations de la demande.

D'autres sources, comme la géothermie, l'hydroélectricité et le biogaz, bien qu'elles ne soient pas pilotables, apportent une stabilité essentielle au réseau électrique. Les technologies varient également en termes de coûts et d'émissions de gaz à effet de serre, le photovoltaïque et l'éolien étant parmi les options les plus propres et les moins émettrices. La coordination de ces différents aspects est assurée par le gestionnaire de réseau, qui gère les contraintes en temps réel pour optimiser le fonctionnement du système électrique. Les Turbines à Combustion (TAC) servent de solution d'urgence, permettant de réagir instantanément aux défaillances imprévues, bien qu'elles soient réservées à un usage temporaire en raison de leur coût élevé et de leur impact environnemental. L'acquisition d'un compensateur synchrone permet de renforcer la stabilité du réseau.

La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) effectue des audits réguliers pour garantir que les règles de priorisation des sources d'énergie en fonction de leur coût et leur impact environnemental soient respectées. En raison de leur insularité, les Zones Non Interconnectées (ZNI) comme la Guadeloupe supportent des coûts de production d'électricité 3 à 4 fois plus élevés que ceux du continent, liés à l'importation de combustibles et à l'absence d'économies d'échelle. Pour atténuer ces disparités tarifaires, l'accise sur l'énergie subventionne le surcoût de l'accès à l'électricité dans les ZNI, garantissant ainsi un tarif réglementé uniforme sur tout le territoire français.

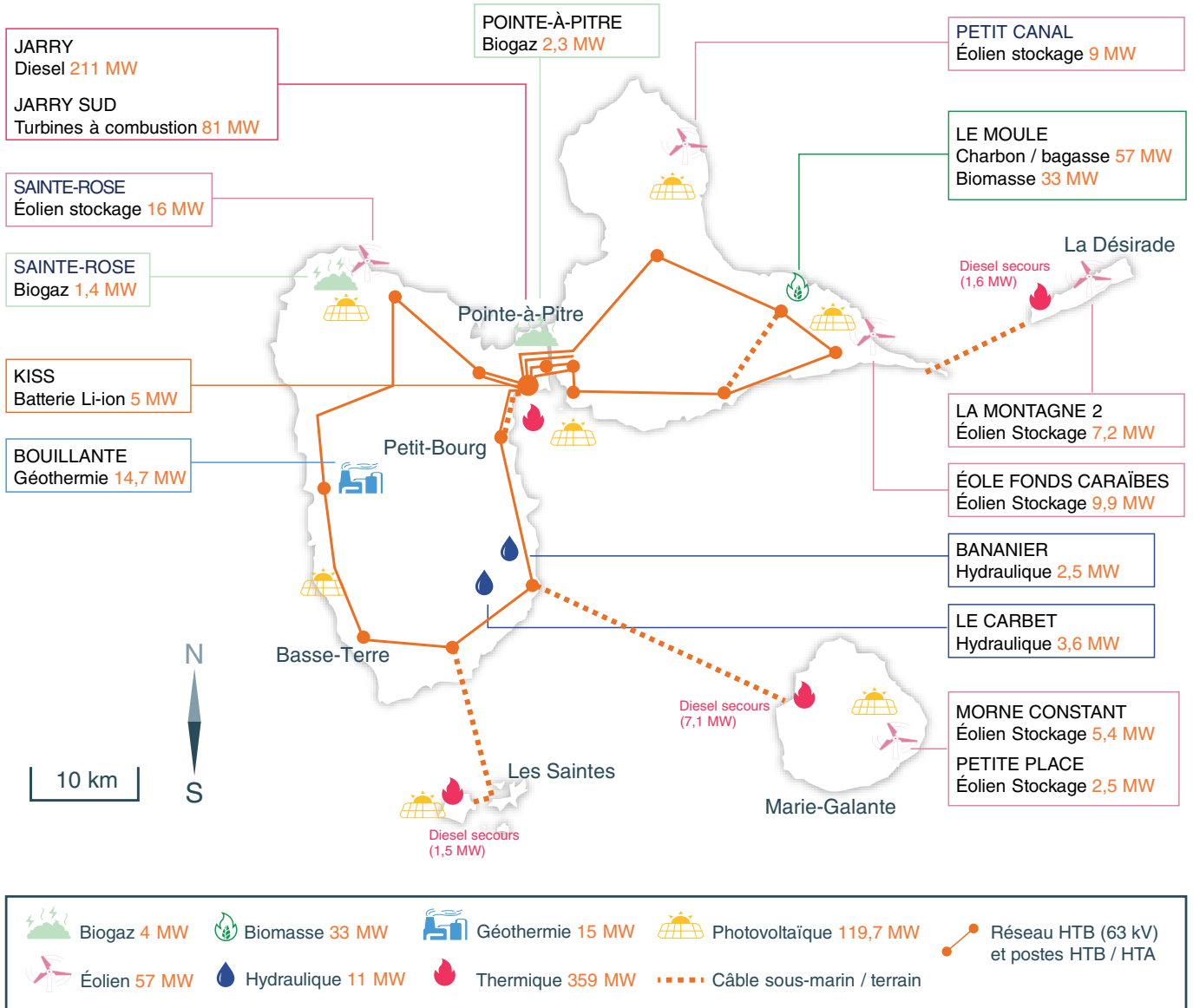
Faits marquants en 2025

- Acquisition par EDF d'un compensateur synchrone qui permet de favoriser la stabilité du système électrique sans produire d'électricité, favorisant l'insertion des énergies renouvelables intermittentes.



Installation du compensateur synchrone, Jarry, Baie-Mahault. Crédit photo : EDF SEI

Cartographie du réseau électrique en 2025



Carte actualisée du réseau électrique en début d'année 2025, Source EDF Archipel Guadeloupe

Faits marquants en 2025

- Arrêt définitif de la production d'électricité à partir de charbon en juillet 2025.
- Augmentation du parc photovoltaïque : + 2,5 MWc avec la mise en service de la centrale solaire de Beaugendre, Vieux-Habitants, inaugurée en août 2025.

La puissance installée au 31 décembre 2025 est de **603 MW**. Elle est en légère augmentation par rapport à 2024 (+2,7%).

Source : EDF Archipel Guadeloupe



Installation Photovoltaïque, Centre des impôts, Lamentin. Crédit photo : Dac Antilles.

Note méthodologique

Les puissances présentées sont les puissances raccordées au réseau électrique par contrat, sauf pour les centrales hydroélectriques pour lesquelles la puissance installée a été considérée afin d'assurer la continuité des données avec les années précédentes.

Puissances disponibles pour le réseau sur le territoire par type de source d'énergie 2025

Typologie	Nom de la centrale	Puissance par centrale (MW)	Puissance totale (MW)	Évolution 2024/2025
Fioul-Gazole	EDF PEI Jarry	211	302,2	0%
	Turbine à Combustion (TAC)	81		
	Îles du Sud (Marie-Galante, Les Saintes)	10,2		
Charbon-Biomasse	Albioma Le Moule	60,5	60,5	-33%
Géothermie	ORMAT - Géothermie Bouillante	14,7	14,7	0%
Photovoltaïque	Les systèmes photovoltaïques sont répartis sur l'ensemble des communes de l'île		119,7	+20%
Biogaz	Syvade - Gabarre Énergies	2,3	3,7	0%
	Energipole Espérance à Sainte Rose	1,4		
Éolien	Fond Caraïbes - Saint-François	9,9	57,2	0%
	Parc éolien de Petit Canal	9		
	Bellevue - Sainte-Rose	8		
	L'Espérance - Sainte-Rose 2	8		
	La montagne 2 - La Désirade	7,2		
	Morne Constant - Capesterre de Marie-Galante	5,4		
	La Mahaudière - Anse-Bertrand	3		
	Petite Place - Capesterre de Marie-Galante	2,5		
	Désirade IV Souffleur - La Désirade	1,7		
	Grand Maison - Petit-Canal	1,4		
Hydroélectrique	Carbet - Capesterre Belle Eau	3,5	11,2	0%
	Bananiers (2 centrales) - Capesterre Belle Eau	3		
	La Rose - Goyave	2,4		
	P1P2 (2 centrales) - Baillif	0,57		
	Letaye - Le Moule	0,2		
	Gashet - Port-Louis	0,2		
	Clairefontaine - Baillif	0,2		
	RN2 - Vieux-Habitants	0,2		
	Valeau - Baillif	0,2		
	Bovis - Baillif	0,2		
	La coulisse - Baillif	0,2		
	Bellevue - Baillif	0,1		
	St-Sauveur - Capesterre Belle Eau	0,07		
	Schœlcher - Vieux-Habitants	0,07		
Dongo - Capesterre Belle Eau	0,07			

Stockages disponibles pour le réseau sur le territoire 2025

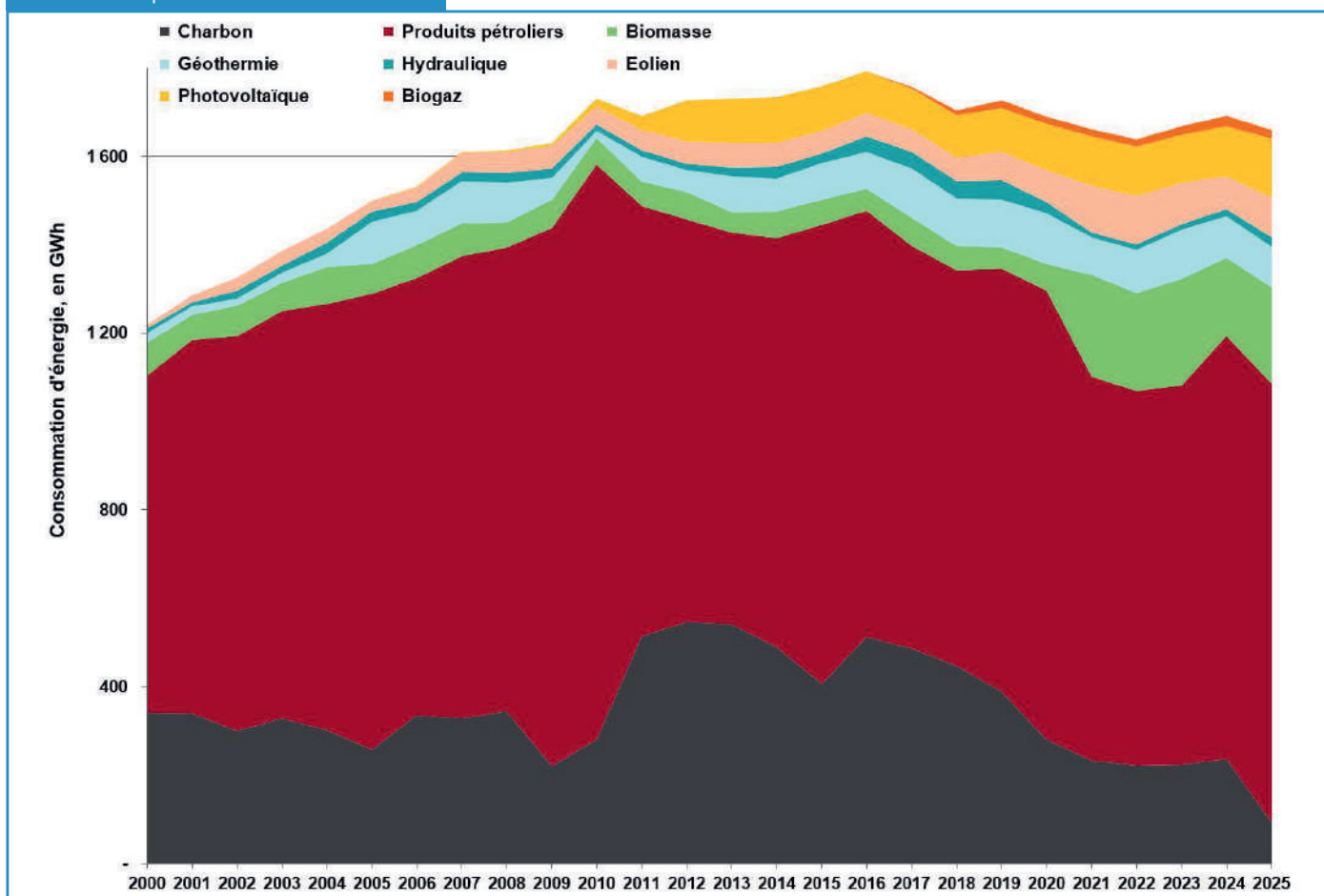
Batterie	KISS	5	5 Durée d'injection à puissance maximale : 30 minutes	0%
----------	------	---	---	----

Sources : EDF Archipel Guadeloupe, Géothermie Bouillante, Albioma Le Moule, Syvade, Total Energies Renouvelables France, EDF Renouvelables, SEC, Valorem

4.1.2 ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

La production d'électricité a connu une forte croissance jusqu'en 2010. Cette année marque un changement de dynamique avec une progression plus modérée de la production jusqu'en 2016. À partir de cette période, la production tend à diminuer sous l'effet notamment de la baisse démographique amorcée en 2015. Parallèlement, les énergies renouvelables ont poursuivi leur développement, entraînant une augmentation régulière de leur part dans le mix électrique depuis 2016. Cette évolution s'inscrit dans la trajectoire fixée par la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), qui vise un mix électrique reposant à 100 % sur les énergies renouvelables à l'horizon 2028.

Évolution de la production d'électricité en GWh



Source : EDF Archipel Guadeloupe, Géothermie Bouillante, Albioma Le Moule, Syvade, Total Energies Renouvelables, EDF Renouvelables, SEC, Valorem

Augmentation de la Production Totale (1997-2010) : de 1997 et jusqu'à 2010, la production totale d'électricité a augmenté pour atteindre 1 730 GWh, soit une augmentation de 6,3% par rapport à 2009.

Stabilisation de la production totale (2010-2023) : depuis le pic de 2010, la production d'énergie est relativement stable. Diminution de la part des produits pétroliers : la part de la production d'électricité à partir de produits pétroliers a atteint son pic en 2010, à 91,4%. Après 2010, on observe une diminution continue de la part des produits pétroliers, passant de 88 % en 2011 à 65,2 % en 2023. Cette réduction est indicative des efforts visant à réduire la dépendance aux combustibles fossiles, en réponse aux préoccupations environnementales et aux incitations réglementaires.

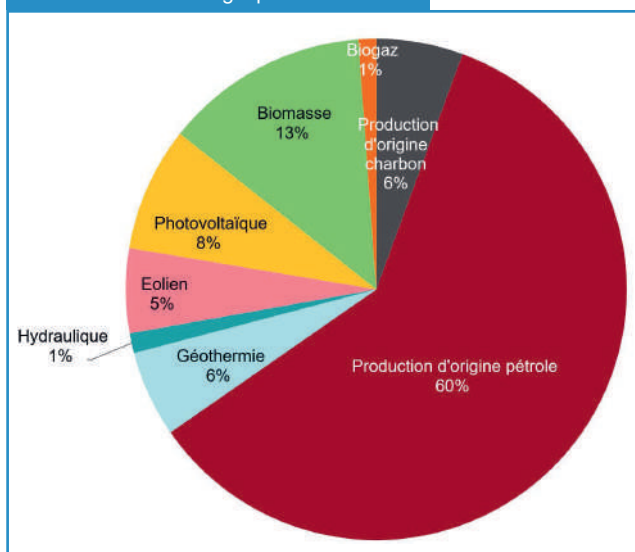
Croissance continue des Énergies Renouvelables : la part des énergies renouvelables dans le mix électrique a montré une tendance à la hausse, passant de 11,7 % en 2009 à 35,2 % en 2023. Une augmentation notable est survenue après 2016, avec une croissance rapide de 17,6 % en 2016 à 35,2 % en 2023. Cette progression est le résultat d'investissements dans des technologies

renouvelables telles que le photovoltaïque, l'éolien et la biomasse.

Stabilité et réduction de la production totale : la production totale a atteint son apogée en 2016 avec 1 791 GWh, suivi par une tendance à la baisse jusqu'en 2021, atteignant 1 661 GWh. Cette diminution peut être attribuée à une baisse démographique, une amélioration de l'efficacité énergétique, et un ajustement des infrastructures de production pour intégrer plus de sources renouvelables.

Transition énergétique accélérée (2020-2025) : les années récentes ont vu une accélération de la transition vers les énergies renouvelables, avec une part atteignant 33,7 % en 2021 et 35,2 % en 2023. Cette augmentation reflète des initiatives politiques et des investissements privés dans les infrastructures renouvelables. Après un léger recul observé en 2024, la production d'électricité renouvelable repart à la hausse en 2025, portée principalement par l'augmentation de la production issue de la biomasse, dans un contexte de diminution de la production à partir de produits pétroliers. L'augmentation du parc photovoltaïque et les conditions pluviométriques de 2025 ont contribué à une hausse de la part des énergies renouvelables atteignant 34,7 %.

Répartition de la production d'électricité selon la source d'énergie primaire en 2025



Source : EDF Archipel Guadeloupe, Géothermie Bouillante, Albioma Le Moule, Syvade, Total Energies Renouvelables, EDF Renouvelables, SEC, Valorem,

La répartition de la production d'électricité en 2025 traduit une évolution du mix énergétique marquée par une diminution importante de la part du charbon, compensée principalement par la hausse de la production à partir de produits pétroliers. Dans le même temps, les énergies renouvelables poursuivent leur développement, en particulier grâce à la progression de la biomasse, confortant leur contribution à la production électrique du territoire.

Répartition de la part d'électricité produite à partir d'énergie fossile en Guadeloupe

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produits pétroliers	53%	51%	53%	59%	54%	52%	53%	55%	60%	52%	52%	51%	57%	60%
Charbon	32%	31%	28%	23%	29%	28%	26%	23%	17%	14%	14%	13%	14%	6%

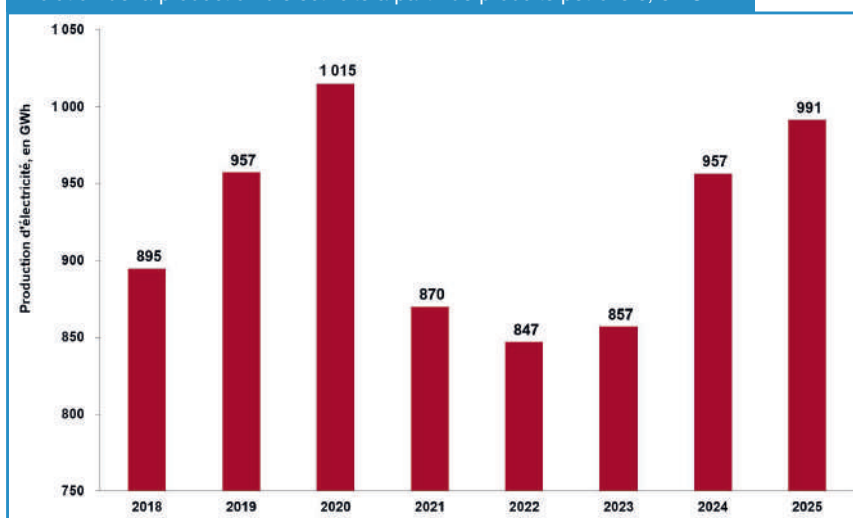
Sources : EDF Archipel Guadeloupe, Albioma Le Moule

4.2 Les différentes sources d'énergie

4.2.1 PRODUCTION ÉLECTRIQUE À PARTIR DE PRODUITS PÉTROLIERS

Avec **991 GWh** produits en 2025, les produits pétroliers demeurent la première source de production d'électricité de la Guadeloupe et représentent 60% de la production électrique du territoire. Cette production repose principalement sur la centrale EDF PEI de Jarry, alimentée au fioul, ainsi que les turbines à combustion mobilisées ponctuellement par le gestionnaire de réseau pour garantir la continuité d'alimentation et faire face aux aléas d'exploitation du système électrique.

Évolution de la production d'électricité à partir de produits pétroliers, en GWh

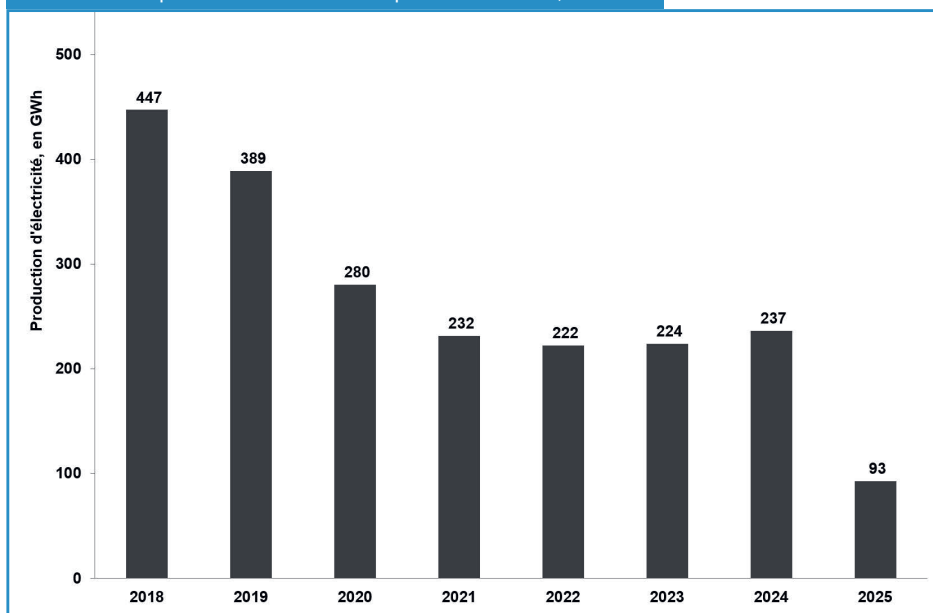


Source : EDF Archipel Guadeloupe

4.2.2 PRODUCTION À PARTIR DE CHARBON

La production d'électricité à partir du charbon s'élève à **93 GWh** en 2025, soit **une baisse de 61 % par rapport à 2024**. Cette filière ne représente plus que 6% du mix électrique guadeloupéen, contre 14% un an auparavant. Depuis Décembre 2020, une partie du charbon utilisé pour la production d'électricité est progressivement substituée par de la biomasse, moins émettrice de gaz à effet de serre. La forte diminution observée en 2025 résulte de la conversion de la centrale qui a arrêté la production d'électricité à partir de charbon en juillet 2025.

Évolution de la production d'électricité à partir de charbon, en GWh



Source : EDF Archipel Guadeloupe, Albioma Le Moule

L'énergie fossile désigne l'énergie que l'on produit à partir de combustibles issus de la transformation lente (plusieurs millions d'années) de la matière organique : pétrole, gaz naturel et houille. Ces derniers sont présents en quantités limitées et non renouvelables. Leur combustion entraîne l'émission de gaz à effet de serre.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Quantité de charbon utilisée (tonnes)	207 804	167 743	122 710	135 421	137 376	142 034	64 667

Sources : Albioma Le Moule



Déchargement d'un camion de charbon sur le site du producteur. Crédit photo : Synergiles



Point de vue à l'usine EDF-PEI. Crédit photo : EDF-PEI.

4.2.3 PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ À PARTIR D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

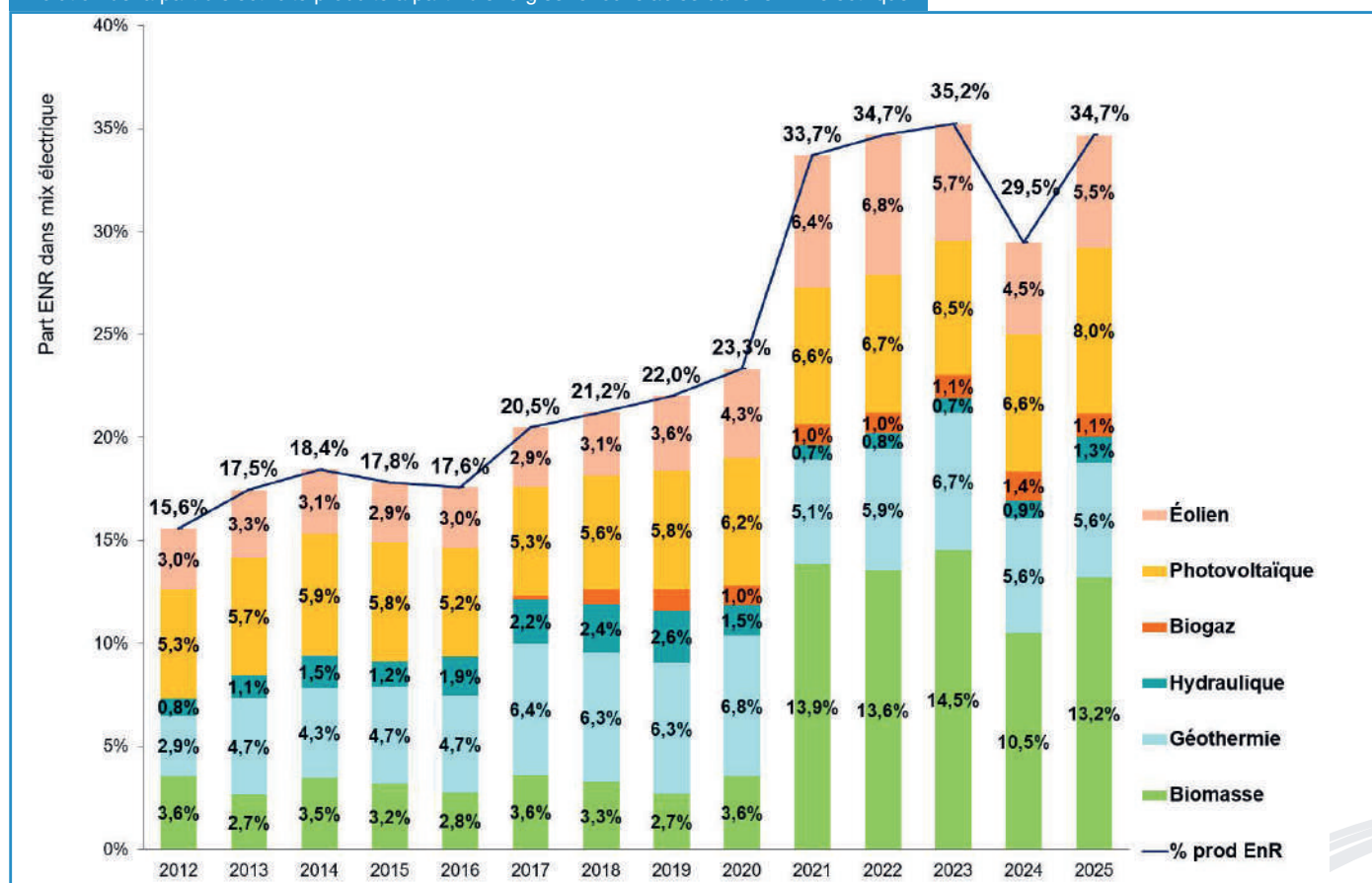
La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a fixé un objectif ambitieux pour les départements d'outre-mer : atteindre l'autonomie énergétique d'ici 2030. Cela signifie que la Guadeloupe devrait produire toute son énergie à partir de sources renouvelables et locales, sans dépendre des importations.

Après une baisse de la production d'énergies renouvelables entre 2008 et 2010, puis en 2015, principalement à cause d'une diminution de la production géothermique, les énergies renouvelables ont pris un nouvel élan à partir de 2011. Cette augmentation a été rendue possible grâce au développement de la géothermie, de l'éolien et du photovoltaïque. Depuis décembre 2020, l'île a commencé à remplacer progressivement l'électricité produite à partir de charbon par de l'électricité produite à partir de bois, sous

forme de pellets. Cette transformation s'est achevée en juillet 2025. Utiliser du bois plutôt que du charbon permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre, cependant cette source reste importée et ne contribue pas à l'autonomie du territoire pour produire son énergie.

En 2025, les énergies renouvelables ont produit 34,7% de l'électricité totale de la Guadeloupe, soit 600 GWh. À titre de comparaison, cette production permet de couvrir la consommation annuelle de 118 000 foyers guadeloupéens, soit un peu plus de la moitié des 230 000 foyers du territoire, sur la base d'une consommation moyenne de 5 100 kWh par an et par foyer.

Évolution de la part d'électricité produite à partir d'énergies renouvelables dans le mix électrique



Source : EDF Archipel Guadeloupe

Production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, en GWh														
Source d'ENR	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Biomasse	62	46	60	112	100	127	112	93	60	230	222	243	177	218
Éolien	51	57	54	52	53	51	52	63	73	107	111	95	76	90
Photovoltaïque	92	99	103	101	94	92	95	100	104	110	110	109	112	133
Géothermie	51	81	75	83	84	112	107	109	115	84	96	111	94	92
Biogaz	0	0	0	0	0	3	12	17	16	17	16	19	24	46
Hydraulique	14	19	27	21	34	38	40	44	25	11	12	12	15	21
Total	269	302	320	370	365	423	418	427	394	560	568	588	498	600
Évolution	31,9%	12,2%	6,0%	15,6%	-1,3%	16,0%	-1,4%	2,2%	-7,7%	42,1%	1,4%	3,5%	-15%	20%

FOCUS ZNI

Les ressources locales présentes dans chacune des régions sont classées selon 2 types : les **énergies stables** et les **énergies variables**. La Guadeloupe possède actuellement un mix diversifié de 8 types d'énergies renouvelables en exploitation.

Ressources renouvelables valorisées dans les zones non interconnectées en 2024						
	Guadeloupe	Martinique	La Réunion	Guyane	Corse	Nouvelle Calédonie
Bagasse						
Hydraulique						
Solaire thermique						
Huiles usagées						
Éolien						
Photovoltaïque						
Biogaz						
Déchets ménagers						
Géothermie						
Bois énergie						

Sources : OREGES Corse, OER, OTTEE, OREC, GEC, Observatoire de l'énergie de Nouvelle-Calédonie

Énergies stables

Énergies variables

Pas de production

LA BIOMASSE

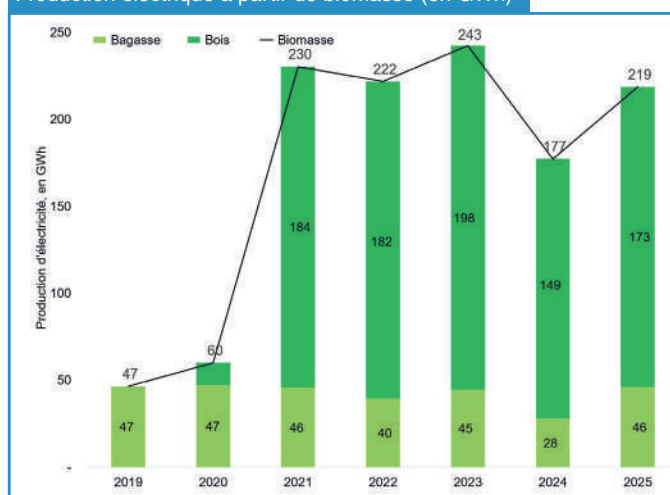
La biomasse est un terme qui désigne tous les matériaux d'origine vivante que l'on peut utiliser pour produire de l'énergie. Cela inclut les parties biodégradables des produits, des déchets, et des résidus provenant de l'agriculture, comme les plantes et les animaux, ainsi que les forêts et certains déchets industriels et ménagers. En Guadeloupe, deux types principaux de biomasse sont utilisés pour produire de l'énergie :

- **la bagasse** : il s'agit du résidu fibreux de la canne à sucre, utilisé comme source d'énergie depuis 1999. Après avoir extrait le jus de la canne à sucre pour faire du sucre ou du rhum, il reste cette fibre que l'on brûle pour produire de l'électricité ;
- **le pellet de bois** : ce sont de petits granulés fabriqués à partir de sciure compressée, utilisés comme source d'énergie renouvelable depuis décembre 2020. Ils sont similaires aux petits morceaux de bois que l'on pourrait utiliser dans un poêle domestique, mais sous une forme plus compacte et uniforme.

Depuis 2016, les distilleries de la Guadeloupe utilisent la biomasse qu'elles produisent pour répondre à leurs propres besoins énergétiques. Cela signifie qu'elles consomment toute l'énergie qu'elles produisent et n'injectent ni ne prélèvent d'électricité supplémentaire dans le réseau général.

En 2025, l'énergie produite à partir de la biomasse représentait 13,2% de toute l'électricité produite en Guadeloupe.

Production électrique à partir de biomasse (en GWh)



Source : EDF Archipel Guadeloupe, ALBIOMA

La variation annuelle de la part de la bagasse dans la production d'électricité est principalement liée au volume de cannes broyées durant la campagne sucrière. À la fin de l'année 2020, l'intégration de la biomasse solide sous forme de granulés de bois a contribué à accroître la part des énergies renouvelables dans le mix électrique.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Quantité de bagasse utilisée (tonnes)	123 661	132 695	127 870	106 932	115 571	80 378	129 507
Ratio de production électrique par tonne de bagasse (GWh/kt)	0,38	0,36	0,36	0,37	0,39	0,35	0,36
Quantité de vapeur fournie à la sucrerie (tonnes)	154 359	153 000	169 852	138 229	151 788	119 272	151 359
Quantité de bois utilisée (tonnes)	-	13 917	143 709	142 778	154 732	125 388	146 646
Ratio de production électrique par tonne de bois (GWh/kt)	-	0,93	1,28	1,28	1,28	1,08	1,18

La bagasse est valorisée dans une installation de cogénération produisant simultanément de l'électricité et de la vapeur. Après production d'électricité, la vapeur résiduelle est utilisée par l'usine sucrière voisine ; cette valorisation énergétique est comptabilisée dans le chapitre consacré à la consommation d'énergie du secteur industriel. La hausse de la production à partir de bagasse en 2025 s'explique principalement par une campagne sucrière plus favorable qu'en 2024, caractérisée par un démarrage plus précoce et une augmentation des volumes de cannes broyées, générant davantage de bagasse valorisable énergétiquement.

LA GÉOTHERMIE

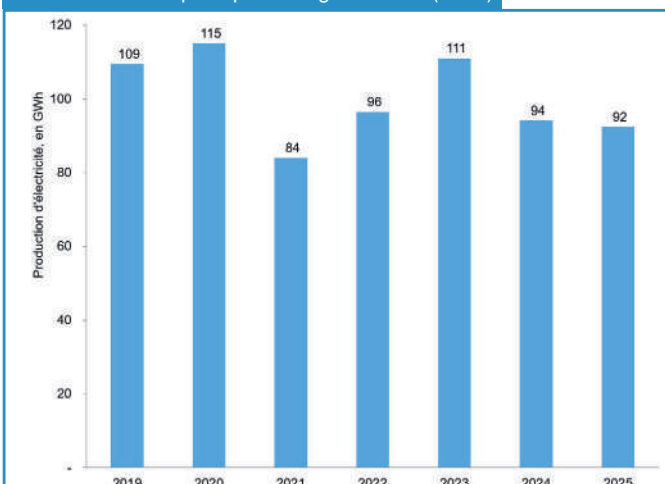
La géothermie permet de récupérer la chaleur contenue dans le sous-sol ou dans les nappes d'eau souterraines pour produire de la chaleur ou de l'électricité. La production d'électricité à partir de la géothermie a débuté en Guadeloupe en 1996, et **en 2025 s'élève à 92 GWh, soit 6% de la production totale d'électricité une légère baisse de 2% par rapport à 2024.**



Puits de production d'électricité géothermique, Bouillante. Crédit photo : Synergiles.

La centrale de Bouillante est la seule centrale géothermique qui produit industriellement de l'électricité en France. En 2025, la production géothermique a été marquée par l'indisponibilité d'une turbine en cours d'année.

Production électrique à partir de géothermie (GWh)



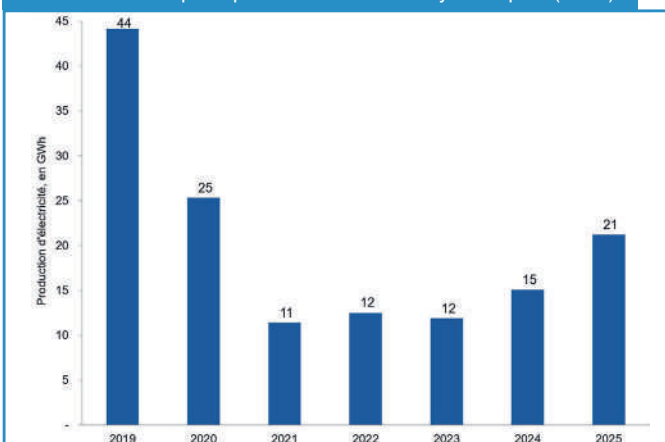
Source : EDF Archipel Guadeloupe, Géothermie Bouillante

L'HYDROÉLECTRICITÉ

La production d'électricité à partir de l'énergie hydraulique se fait par la récupération de la force motrice des cours d'eau et des chutes, transformée ensuite en électricité. La production d'électricité à partir de l'énergie hydraulique a commencé en 1993 et en décembre 2025, 16 installations étaient en service en Guadeloupe et ont couvert 1% de la production totale d'électricité.

Les conditions météorologiques ont permis une augmentation de **40%** par rapport à 2024 avec **21 GWh d'électricité produite en 2025**. La baisse significative de la production hydroélectrique depuis 2020 s'explique par divers facteurs, notamment des raisons météorologiques et techniques. L'augmentation de la production en 2024 est le résultat des nombreux travaux d'amélioration technique du réseau, entrepris depuis des années, visible seulement maintenant. En 2023 une centrale de 200 kw de puissance a été mise en service.

Production électrique à partir de ressources hydrauliques (GWh)



Source : EDF Archipel Guadeloupe, Valorem

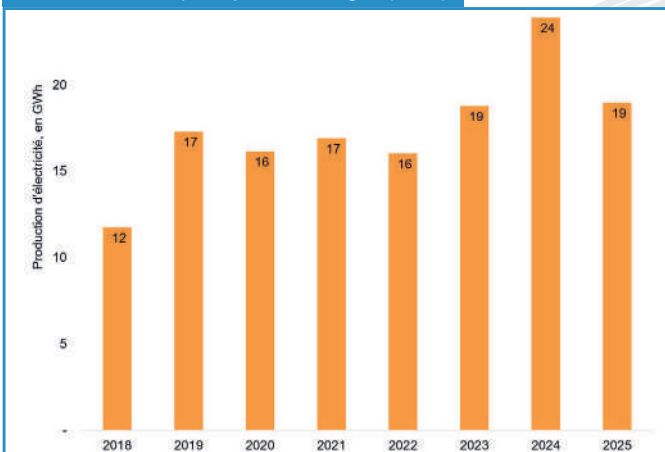
LE BIOGAZ

La filière de production d'électricité à partir de biogaz est issue de la valorisation du méthane, lui-même extrait de la fermentation des déchets.

La production d'électricité à partir de biogaz représente 1,1% du mix énergétique contribuant à la production totale d'électricité de la Guadeloupe en 2025 avec 19 GWh produits. Elle diminue de 21% par rapport à l'année 2024 en raison de baisse du volume de gaz à la déchetterie de La Gabarre.

La valorisation du biogaz par les distilleries n'est plus observée depuis 2017.

Production électrique à partir de biogaz (GWh)



Source : EDF Archipel Guadeloupe, Syvade, Sita



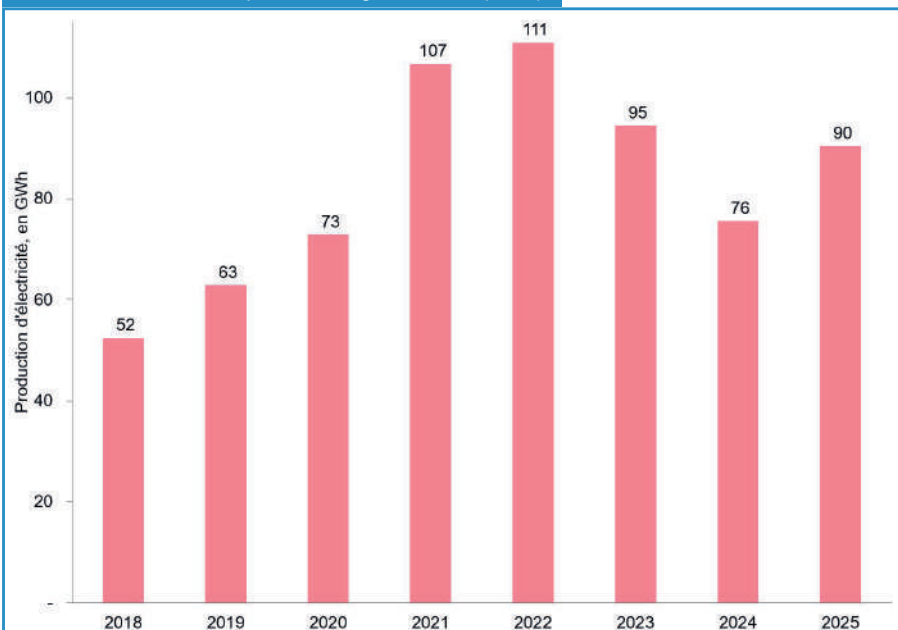
Site éolien, Petit Canal. Crédit photo : Synergiles.

L'ÉOLIEN

Une éolienne est un dispositif permettant de convertir l'énergie cinétique du vent en énergie mécanique, qui est ensuite transformée en électricité. En 2025, le parc éolien de l'île comptait **69 aérogénérateurs**.

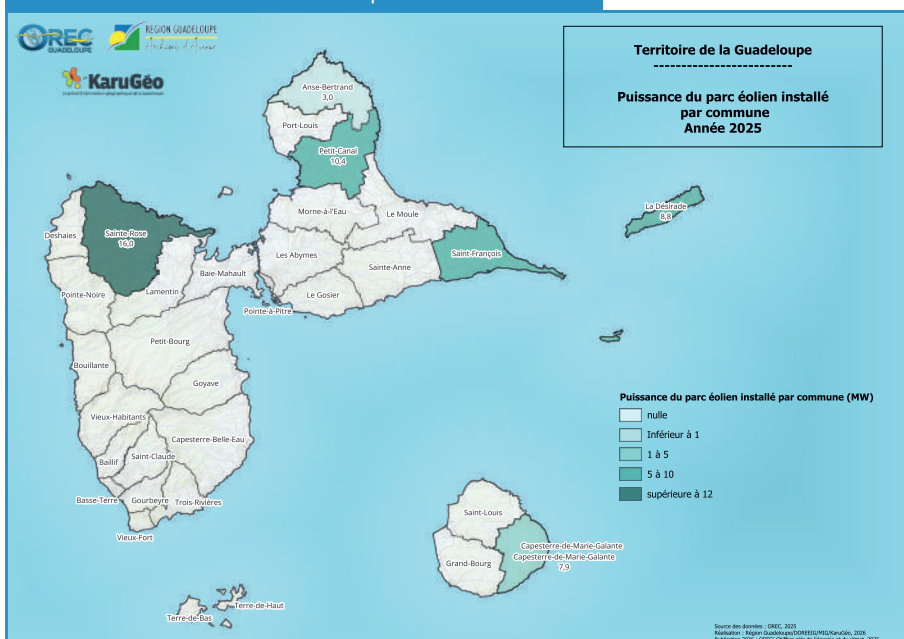
En 2025, la production éolienne a atteint 90 GWh, représentant **5,5%** de la production totale d'électricité en Guadeloupe. Une augmentation de **20%** par rapport à 2024, principalement du fait d'un gisement de vent plus important cette année.

Production d'électricité à partir d'énergie éolienne (GWh)



Sources : EDF Renouvelables, SEC, Valorem, Total Energies Renouvelables FRANCE, EDF Archipel Guadeloupe

Puissance des installations éoliennes par commune en 2024



Source : EDF Archipel Guadeloupe



Éolienne en fonctionnement, Capesterre de Marie-Galante. Crédit photo : Synergiles.

5 ÉMISSIONS de gaz à effet de serre énergétiques en Guadeloupe 2 452 kTeqCO₂

La contribution humaine au réchauffement climatique, essentiellement due à la consommation d'énergie fossile, fait aujourd'hui l'objet d'un large consensus au sein de la communauté scientifique. Des mesures visant à atténuer ce bouleversement climatique et à s'adapter aux modifications du climat deviennent une nécessité.

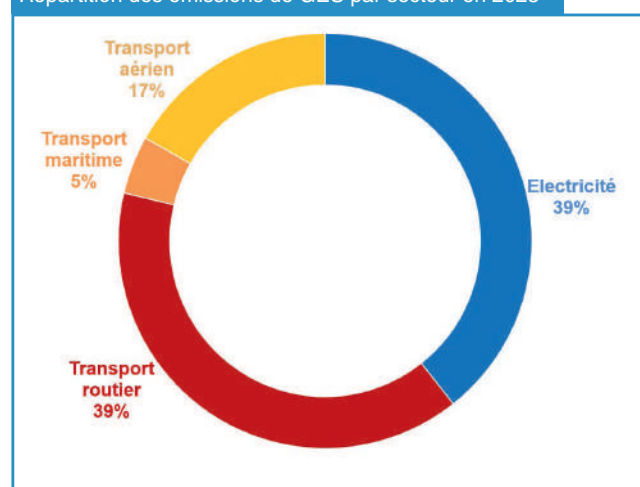
En tant que territoire insulaire, la Guadeloupe contribue à l'effet de serre global et subit également les impacts du changement climatique.

À travers la Stratégie Nationale Bas Carbone, la France définit le cadre stratégique à long terme pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre avec comme principal objectif la neutralité carbone en 2050. Cette stratégie est mise en œuvre à travers la Loi pour la Transition Écologique et la Croissance Verte adoptée en 2015 et la loi Climat Énergie, promulguée en 2019. Elles fixent, entre autres, les objectifs suivants pour les ZNI :

- parvenir à l'autonomie énergétique en 2030 pour les ZNI ;
- par rapport à 1990, réduire de 40 % les émissions totales de gaz à effet de serre (GES) en 2030 et en 2050, réduire de 75 % ces émissions ;
- améliorer l'efficacité énergétique, notamment la performance énergétique des bâtiments et infrastructures.

Note méthodologique : CHANGEMENT DE MÉTHODE ! Les données présentées sont révisées par rapport aux précédents bilans concernant les émissions de la production électrique. Elle est désormais calculée en fonction du facteur d'émission des sources d'énergie du mix électrique.

Répartition des émissions de GES par secteur en 2025

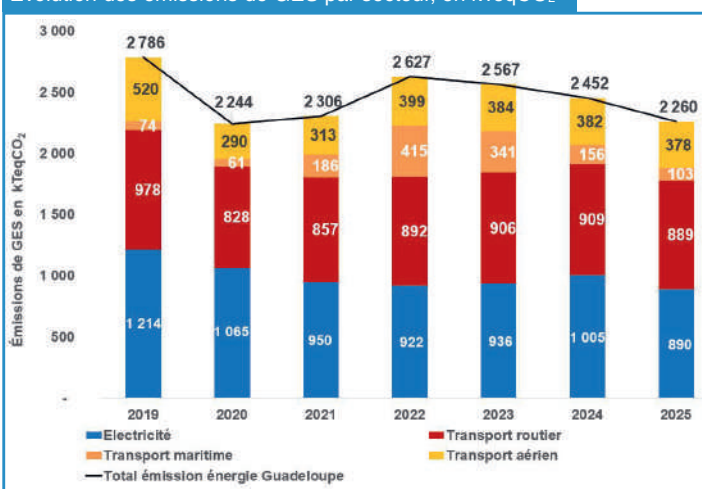


Sources : SARA, ADEME, EDF Archipel Guadeloupe

Les émissions totales culminent en 2018 et 2019, avec plus de 2 770 kTeqCO₂, avant une nette baisse en 2020, vraisemblablement en lien avec la pandémie de Covid-19.

Depuis 2021, les émissions repartent à la hausse, atteignant un pic à 2 627 kTeqCO₂ en 2022, puis diminuant légèrement en 2023 et 2024. Le secteur de l'électricité reste prépondérant tout au long de la période, représentant systématiquement la plus grande part des émissions. Même si les émissions de ce secteur ont diminué de façon notable entre 2018 (1 339 kTeqCO₂) et 2022 (922 kTeqCO₂). Le secteur de l'électricité continue de contribuer davantage que le transport routier, qui reste stable autour de 900 kTeqCO₂.

Évolution des émissions de GES par secteur, en kTeqCO₂



Sources : SARA, ADEME, EDF Archipel Guadeloupe

Le transport, qui a enregistré une forte baisse en 2020, remonte progressivement mais reste en dessous des niveaux de 2018-2019. Le transport maritime a, quant à lui, connu une hausse temporaire entre 2020 et 2022, détaillée au chapitre 2.1 (page 12). En 2025, les émissions totales étaient inférieures à celles de 2021. La baisse des émissions liées à l'électricité et le recul du secteur maritime ont permis de se rapprocher du niveau d'émission minimal atteint ces dix dernières années. L'importance du secteur électrique dans le profil carbone de la Guadeloupe souligne l'enjeu central de la transition énergétique dans la production d'électricité.

Note méthodologique

Seules les émissions de CO₂ provenant de la combustion des énergies fossiles sont prises en compte dans ce bilan. Les émissions énergétiques étudiées couvrent la production d'électricité et les transports. Les émissions liées aux usages dans les secteurs agricole et industriel (gazole non routier et butane), ainsi que dans le secteur résidentiel/tertiaire (butane), ne sont pas incluses dans ce bilan.

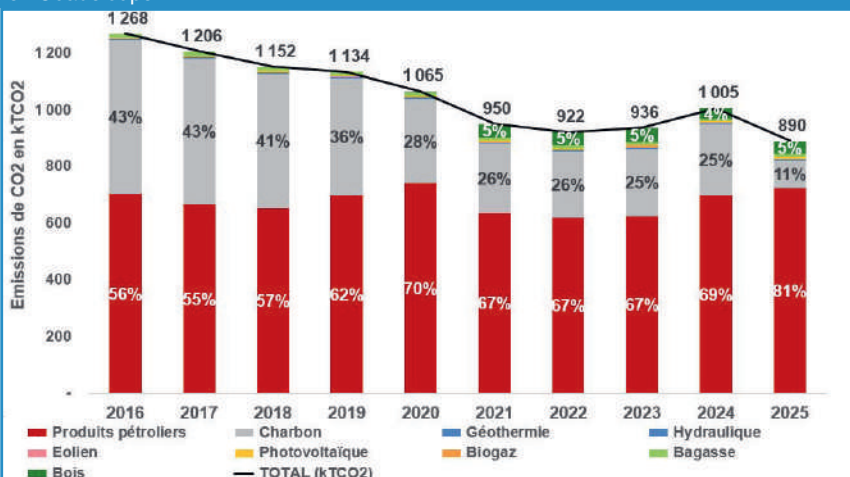
L'historique des données de l'électricité a été révisé en 2024 : comptabilisation des facteurs d'émission par source d'énergie, en lieu et place des déclarations d'émission par producteur.

Émissions de GES du secteur de l'énergie							
Secteur émetteur, en kTeqCO ₂	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total secteur énergie	2706	2244	2306	2627	2567	2452	2 260
Production électrique	1 214	1 065	950	922	936	1 005	890
Transport	1 572	1 179	1 356	1 705	1 631	1 447	1 370
Dont transport routier	978	828	857	892	906	909	889
Dont transport aérien	74	61	186	415	341	156	103
Dont transport maritime	520	290	313	399	384	382	378
Total émission énergie/hab	7,10	5,94	6,00	6,85	6,71	6,45	5,90
Dont émissions électricité/hab	2,97	2,80	2,47	2,40	2,45	2,64	2,32
Dont émissions transport/hab	4,12	3,12	3,53	4,45	4,26	3,80	3,58

Électricité et émissions de GES							
Émissions	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Production électrique (GWh)	1 726	1 689	1 661	1 637	1 637	1 691	1 659
Contenu carbone du kWh (g CO ₂ /kWh)	657	630	572	563	561	594	536

Le contenu carbone du kWh électrique est de 536 gCO₂/kWh en 2025, une diminution de 58gCO₂/kWh par rapport à 2024, grâce à la part d'EnR dans le mix électrique qui a augmenté. Cette évolution est aussi due à la diminution du charbon utilisé pour produire de l'électricité, une baisse de 61% de la quantité de charbon par rapport à 2024.

Émissions de CO₂ de la production électrique par type d'énergie en ktonnes et répartition en Guadeloupe



Source : Facteurs d'émissions ADEME Base Carbone

FOCUS ZNI

Les émissions de CO₂ par kWh sont élevées dans les ZNI par rapport à l'Hexagone et sont liées essentiellement à l'usage du fioul et du charbon pour produire l'électricité.

À titre de comparaison, le contenu carbone moyen de l'électricité produite dans l'Hexagone s'établissait en 2023 à **22 gCO₂/kWh**. En effet, l'énergie primaire utilisée dans pour produire l'électricité provient à 63% de l'énergie nucléaire.

Émissions de Gaz à effet de serre du secteur de l'énergie dans les zones non interconnectées en 2023							
	Guadeloupe	Martinique *	La Réunion	Guyane *	Corse	Nouvelle Calédonie	Polynésie française
Production électrique (GWh)	1 637	1 486	3 085	946	2 261	3 418	698
Contenu carbone électrique (gCO ₂ /kWh)	561	528	365	272	493	436	522
Émissions de la production électrique par habitant (tCO ₂ /hab.)	2,45	1,95	1,12	0,92	2,62	1,23	1,22

* Chiffres 2022
Sources : OREGES Corse, OER, OTTEE, OREC, GEC, Observatoire de l'énergie de Nouvelle-Calédonie

6 ASPECTS ÉCONOMIQUES de l'énergie

6.1 Intensité énergétique

L'intensité énergétique finale d'un pays désigne la quantité d'énergie finale, utilisée sur une année pour produire une unité de PIB. Elle est calculée comme le ratio « consommation finale d'énergie / PIB » et est généralement exprimée en GWh par million d'euros. Observer son évolution pour un pays donné permet de se rendre compte des variations de l'utilisation d'énergie dans l'activité productive.

Note méthodologique : Les données présentées sont celles de l'année N-2, du fait du décalage de publication des principales variables (PIB notamment).

En 2024, l'intensité énergétique de la Guadeloupe a diminué de 20% par rapport à la valeur de l'année 2023. La baisse de 9% de la consommation finale d'énergie en 2024, ramenée à 6 920 GWh, conjuguée à la progression du PIB, a conduit à une amélioration de l'intensité énergétique. La croissance économique apparaît comme le principal facteur explicatif de cette évolution. Ces résultats s'alignent avec l'un des objectifs du développement durable d'un territoire qui consiste à dissocier la consommation d'énergie de la création de richesse, afin de permettre un développement économique, tout en préservant les ressources de la planète.

Intensité énergétique, PIB et consommations finales en Guadeloupe



Sources : INSEE, EDF Archipel Guadeloupe, SARA, GPAP, SIGL, Géothermie Bouillante, Albioma, Syvade, Total EnR, EDF Renouvelables, SEC, Valorem

6.2 Les taxes et contributions

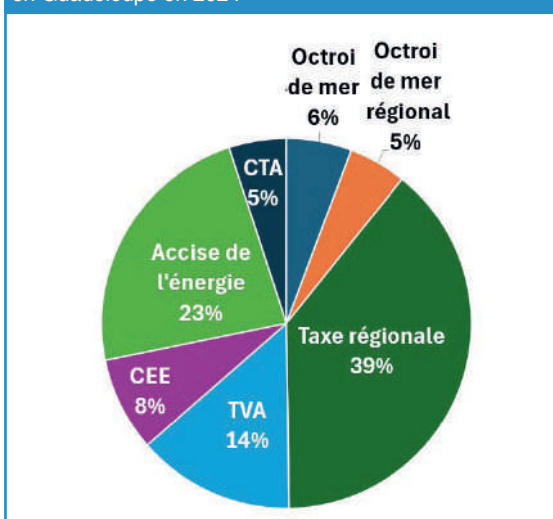
Les énergies sont soumises à diverses taxes et contributions qui participent au financement des politiques publiques nationales et territoriales, mais aussi dans une moindre mesure, à des actions visant à économiser l'énergie (certificats d'économie d'énergie par exemple).

Les taxes nationales	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	Elle est calculée sur 100 % de la facture y compris les taxes (TCCFE, TDCFE, CSPE). Il existe deux taux distincts : l'un sur la part « abonnement » l'autre sur la part « vente d'énergie ».
	Octroi de mer	Cette taxe indirecte porte sur les produits importés (de pays tiers comme de l'Union européenne, y compris la France hexagonale) comme sur les productions locales. Elle permet d'assurer des ressources aux budgets des collectivités, en particulier pour les communes, et de favoriser le développement des entreprises locales en instaurant des possibilités d'exonérations. Elle est calculée sur la base du montant de la facture constitué de la part fixe (y compris CTA) et de la part variable (y compris CSPE). Le taux est fixé par le conseil régional, les sommes sont collectées par les distributeurs puis reversées aux douanes.
Les taxes locales	Octroi de mer régional	Anciennement dénommé « Droit Additionnel à l'Octroi de Mer (DAOM) », l'octroi de mer régional est une taxe additionnelle à l'octroi de mer qui est destinée à la collectivité régionale. Elle est calculée sur la base du montant de la facture constitué de la part fixe (y compris CTA) et de la part variable (y compris accise sur l'électricité). Le taux est fixé par le conseil régional, les sommes sont collectées par les distributeurs puis reversées aux douanes.
	Taxe sur la consommation finale (TCFE)	Jusqu'au 31 décembre 2021, la Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) se composait de deux taxes locales sur la consommation finale d'électricité distinctes : <ul style="list-style-type: none"> • la Taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE) ; • la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE). Conformément à l'article 54 de la loi de finances de 2021, la TCFE a été supprimée en février 2023 et intégrée à l'accise sur l'électricité.
	Taxe régionale spéciale ou taxe spéciale de consommation (TSC)	La taxe spéciale sur la consommation (TSC) s'applique sur la consommation de carburants en lieu et place de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) qui s'applique en hexagone. Cette TSC est une taxe unitaire et non une taxe ad Valorem, c'est-à-dire qu'elle est calculée forfaitairement sur le volume de carburant mis à la consommation et non en fonction du prix du carburant. Par ailleurs, son tarif ne peut excéder celui de la TICPE métropolitaine.
Les contributions	Accise sur l'électricité (anciennement Contribution au Service Public de l'Électricité, CSPE)	Cette contribution sert à financer les surcoûts de production d'électricité dans les ZNI, les politiques de soutien aux énergies renouvelables et le tarif spécial en faveur des clients démunis. Elle est proportionnelle à la consommation d'électricité. Son niveau est fixé par la loi de finances. Elle est versée au budget général de l'État.
	Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)	Cette contribution permet de financer les droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels relevant du régime des industries électriques et gazières. Calculée sur la part fixe du TURPE, elle est destinée à la Caisse Nationale des Industries Électriques et Gazières. Le taux est défini par arrêté ministériel.
	Contribution aux Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)	Contribution au titre de l'obligation relative aux certificats d'économie d'énergie.

Taxes et contributions à l'énergie en 2025 (évolutions interannuelles)				
Taxe	Electricité	Carburants	Gaz*	Total
Octroi de mer		9,535 M€ (-3%)	0,671 M€ (+24%)	10,206 M€
Octroi de mer régional	4,066 M€ (-18%)	4,734 M€ (-7%)	0,240 M€ (+25%)	9,04 M€
Taxe régionale (TSC)		69,765 M€ (-2%)		69,765 M€ (-2%)
TVA	24,737 M€ (-10%)			24,737 M€ (-10%)
CEE		14,722 M€ (+13%)		14,722 M€ (+13%)
Accise sur l'électricité	41,441 M€ (+72%)			41,441 M€ (+72%)
CTA	8,991 M€ (+8%)			8,991 M€ (+8%)
Total	79,236 M€ (+22%)	98,756 M€	0,911 M€ (+25%)	178,902 M€ (-33%)

Sources : EDF Archipel Guadeloupe, SARA, Préfecture de Guadeloupe, calcul OREC
*Taxe d'octroi de mer et octroi de mer régional pour le gaz : ordres de grandeur.

Répartition des taxes et contributions à l'énergie en Guadeloupe en 2024



Sources : EDF Archipel Guadeloupe, SARA, Préfecture de Guadeloupe, calcul OREC

S'agissant de l'électricité, les taxes et contributions sont restées stables, à l'exception de l'accise de l'énergie qui connaît une légère augmentation de 0,9 centimes par kWh.

Concernant les carburants, l'octroi de mer et l'octroi de mer régional sont en hausse, en particulier sur le super sans plomb. La contribution CEE est légèrement en hausse, alors que la taxe régionale est restée stable.

Concernant le gaz, l'octroi de mer et l'octroi de mer régional sont en hausse de +4% à respectivement 0,67 et 0,24cts par bouteille.

Les taux d'octroi de mer et d'octroi de mer régional sont décidés annuellement par le Conseil Régional.

Taux de taxes et contributions à l'énergie en 2025 (évolutions interannuelles)			
Taxe	Electricité	Carburants	Gaz*
Octroi de mer		4,82 et 5,28 €/hL (stable en moyenne)	0,67 €/bouteille (+4%)
Octroi de mer régional	1,5% (stable)	2,36 €/hL (stable) et 2,64 €/hL (+32%)	0,24 €/bouteille (+4%)
Taxe régionale (TSC)		49,94 et 28,09 €/hL (stable)	
TVA	2,10% et 8,50% (stable)		
CEE		7,7 €/hL (+15%)	
Accise sur l'électricité	0,029 €/kWh (+0,9cts/kWh)		
CTA	21,93% (stable)		

Sources : EDF Archipel Guadeloupe, SARA, Préfecture de Guadeloupe, calcul OREC

6.3 Le prix de l'énergie

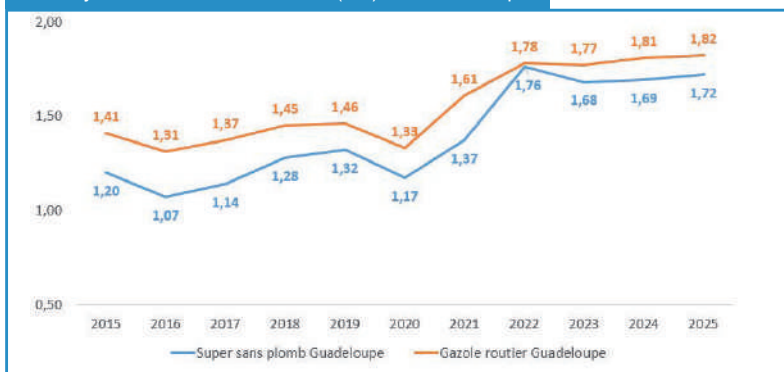
6.3.1 PRIX DE VENTE DES CARBURANTS

En 2025, le prix moyen d'un litre s'élevait à **1,72 €** pour le gazole et de **1,82 €** pour le super sans plomb, soit respectivement +1 et +2% par rapport à 2024. En Hexagone, le prix moyen des carburants a diminué entre -4 et -5% respectivement pour le gazole et le Super sans plomb.

	Prix moyen (€/L)			
	Guadeloupe		Hexagone	
	Super sans plomb (€/L)	Gazole routier (€/L)	Super sans plomb (€/L)	Gazole routier (€/L)
2021	1,61	1,37	1,56	1,44
2022	1,78	1,76	1,78	1,86
2023	1,77	1,67	1,88	1,82
2024	1,81	1,69	1,80	1,71
2025	1,82	1,72	1,70	1,64
Évolution entre 2024 et 2025	1%	2%	-5%	-4%

Sources : Préfecture de Guadeloupe, INSEE

Prix moyen de vente du carburant (€/L) en Guadeloupe



Source : Préfecture Guadeloupe

Le prix des carburants est très dépendant de la géopolitique mondiale. Ces deux dernières années, le prix du gazole à la pompe a augmenté moins vite que celui du super sans plomb.

6.3.2 PRIX DE VENTE DU BUTANE

Tout comme les autres sources d'énergie, le butane a subi une importante hausse de son prix de vente en 2021-2022.

En revanche, dès 2023, le prix de la bouteille diminue, se situant aux alentours de 20,3 €/bouteille en moyenne. En 2025, en raison de l'inflation, le prix de la bouteille était à 22,5 €.

Prix moyen de vente du butane en €/bouteille de 12,5 kg



Source : Préfecture Guadeloupe

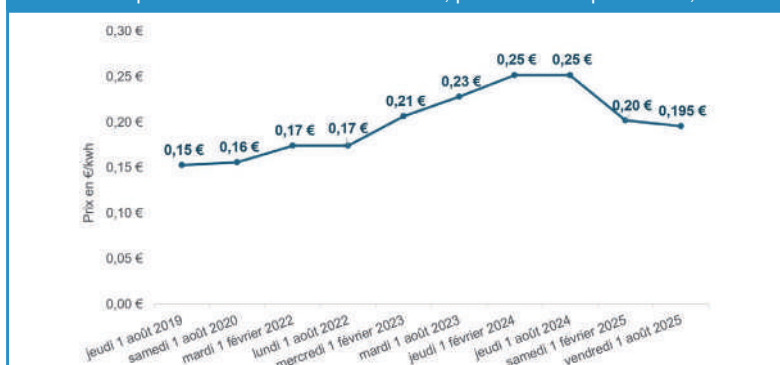
Prix moyen de vente du butane		
Année	Guadeloupe (€/12,5 kg)	Hexagone (€/13 kg)
2017	20,8	31,7
2018	20,9	33,0
2019	18,2	34,5
2020	18,5	34,9
2021	24,0	35,2
2022	24,4	38,6
2023	20,3	41,3
2024	22,1	42,1
2025	22,5	42,9
Évolution entre 2024 et 2025	+2%	+2%

Source : Préfecture de Guadeloupe, INSEE

6.3.3 PRIX DE VENTE DE L'ÉLECTRICITÉ

En 2025, le prix moyen du kWh s'élevait à 20 centimes d'euros TTC pour le particulier (part variable - hors abonnement, pour une puissance de 3 kVA, option BASE): comparativement à 2024 le prix a diminué de 20%.

Évolution du prix de l'électricité en € TTC/kwh, part variable option base, 3 kVA



Source : Insee

6.3.4 LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE EN GUADELOUPE

En 2023, la Région Guadeloupe a lancé l'opération « coup de pouce énergie », afin d'accompagner les plus démunis.

En effet, 61 456 ménages guadeloupéens vivent sous le seuil de pauvreté régional : 10 800 € annuels. Cela correspond à 900 €/mois pour une personne vivant seule, et 1 890 € pour un couple avec deux enfants.

La crise énergétique mondiale a aggravé la précarité sociale. C'est ainsi qu'en 2023, 37 998 demandes ont été déposées sur la plateforme dédiée à ce dispositif. Au total, ce sont **23 780** bénéficiaires qui ont perçu un versement de 220 €, soit un total de **5 231 600 €**, au titre du dispositif coup de pouce énergie.

GLOSSAIRE

Consommation électrique finale

Quantité d'électricité consommée par les différents secteurs d'activité (industrie, résidentiel/tertiaire, agriculture et transport).

Thermodynamique

Un chauffe-eau thermodynamique utilise la chaleur de l'air pour chauffer l'eau. Il permet de limiter les consommations électriques pour obtenir de l'eau chaude.

Énergie finale

L'énergie finale est l'ensemble des énergies transformées mises à disposition du consommateur final.

Énergie primaire

L'énergie primaire est la forme d'énergie disponible dans la nature avant toute transformation ou exploitation.

Intensité énergétique

Ratio entre la consommation primaire ou finale et de la variable économique (PIB, valeur ajoutée prix constants). Elle mesure la quantité d'énergie consommée pour un même niveau de production de biens et de services, c'est-à-dire l'efficacité avec laquelle l'énergie est produite et surtout consommée. Plus l'intensité énergétique est basse, plus l'efficacité énergétique est grande.

Transition énergétique

Ce terme traduit le passage d'une société fondée sur la consommation abondante d'énergies fossiles à une société plus sobre en énergie et faiblement carbonée.

OREC

Observatoire régional de l'énergie et du climat de la Guadeloupe hébergé par Synergies.

Pétrole lampant

Pétrole destiné aux lampes à pétrole mais surtout utilisé à des fins de nettoyage, ou d'allumage de feu.

Photovoltaïque ou P.V.

Désigne les systèmes qui utilisent l'énergie solaire afin de produire de l'électricité.

Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)

Outil de planification unique prévu par la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et adopté le 19 avril 2017 pour la période 2016-2023. La PPE vise à renforcer l'action du territoire en matière de maîtrise de la demande d'énergie, d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables. Elle vise l'autonomie énergétique de la Guadeloupe à l'horizon 2030.

Tonne équivalent CO₂ (TeqCO₂)

Unité de mesure des émissions de gaz à effet de serre. Cet indicateur sert à quantifier l'impact des différents gaz à effet de serre (méthane, protoxyde d'azote...) sur l'environnement, en prenant comme référence le dioxyde de carbone (CO₂), qui est le principal gaz à effet de serre. 1 Teq CO₂ représente un vol par passager Pointe-à-Pitre / Paris.

Tonne équivalent pétrole (Tep)

Quantité de chaleur obtenue par la combustion parfaite d'une tonne de pétrole.

Zone non interconnectée (ZNI)

Territoire dont l'éloignement géographique empêche ou limite une connexion à un réseau électrique continental.

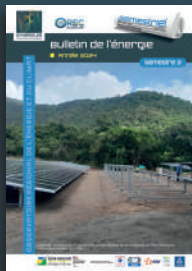
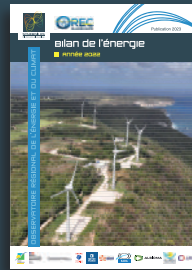
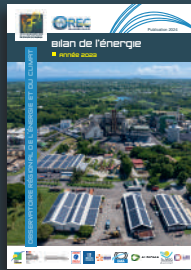
TABLEAU de conversion

Équivalences énergétiques			
Produits	Unité physique	PCI (GJ/t)	PCI (tep)
Charbon - vapeur	1 t	26,0	0,6190
Pellet de bois	1 t	17,2	0,4099
Pétrole brut	1 t	42,78	1,0218
Gazole, Fioul domestique	1 t	42,6	1,0175
Gaz de pétrole liquéfié (GPL)	1 t	46	1,0987
Essence moteur (SSP)	1 t	44	1,0509
Kérosène	1 t	43	1,0270
Fioul lourd	1 t	40	0,9554
Production électrique	1 MWh	3,6	0,0860
Vapeur	1 t	2,74	0,0654
Bagasse	1 t	7,7	0,1849
Densité des produits pétroliers importés (kg/litre)			
Essence			0,74480
Gazole			0,83940
Carburacteur			0,80830
Fioul			0,84870
Pétrole lampant			0,80960
Facteur d'émissions GES			
Transports			
Fioul Soute, FOD			3,12 kg eqCO ₂ /L
Super sans plomb, Gazole routier			3,00 kg eqCO ₂ /L
Électricité			
Charbon			1,060 kg eqCO ₂ /kwh
Produits pétroliers			0,730 kg eqCO ₂ /kwh
Biomasse			0,256 kg eqCO ₂ /kwh
Éolien			0,141 kg eqCO ₂ /kwh
Géothermie			0,045 kg eqCO ₂ /kwh
Photovoltaïque			0,044 kg eqCO ₂ /kwh
Biogaz			0,016 kg eqCO ₂ /kwh
Hydraulique			0,006 kg eqCO ₂ /kwh

Source : Ministère de la transition écologique - Chiffres clés de l'énergie édition 2021
Base Carbone Ademe R

■ Ressources documentaires

L'ensemble des travaux de l'observatoire sont téléchargeables sur www.synergile.fr



OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'ÉNERGIE
ET DU CLIMAT DE LA GUADELOUPE

Synergiles

Immeuble France-Antilles
ZAC de Moudong
97122 Baie-Mahaut
Guadeloupe

www.synergile.fr

Rédaction : Thomas MALICIEUX (Synergiles), avec l'appui du comité de pilotage de l'Observatoire Régional de l'Énergie et du Climat (Région Guadeloupe, ADEME, DEAL, SARA, EDF Archipel Guadeloupe, SYMEG, Météo-France, Albioma et Synergiles)

Mise en page : Synergiles et adscull.com

Cartes : Anouk ROBILLARD (Région Guadeloupe)

Crédit photos : Synergiles, Dac Antilles, Amarenco, Total Energies Renouvelables, Solebam, EDF, Caraïbes Factory